Zeitgeist Les médias, *qu'ossa* donne *Page B 10*

La burqua, un outil de revendication politique, dit **Manuel Valls**, premier ministre de la France *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII Nº 233 LE DEVOIR, LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2016 1,30 $ + TAXES = 1,50 $

MINE À CIEL OUVERT

Le BAPE accuse Québec de négligence

Impunie malgré de multiples infractions, Canadian Malartic pourrait agrandir la fosse si elle corrige ses pratiques d'exploitation

ALEXANDRE SHIELDS

Non seulement les lois environnementales du Québec sont-elles inadéquates pour encadrer l'exploitation d'une mine à ciel ouvert comme celle de Canadian Malartic, mais le gouvernement n'utilise pas les moyens coercitifs dont il dispose pour faire respecter la réglementation en vigueur. C'est ce que constate le BAPE dans un rapport qui conclut que le projet d'expansion de la mine d'or est acceptable seulement si l'entreprise apporte des modifications *«substantielles»* à l'exploitation, qui impose des nuisances aux citoyens de la ville depuis ses débuts.

Canadian Malartic compte prolonger l'exploitation de son imposant gisement d'or à ciel ouvert jusqu'en 2028. La fosse sera alors deux fois plus grosse que ce qui était prévu au début de l'extraction, il y a de cela cinq ans. Mais ce projet d'expansion suscite de vives inquiétudes chez plusieurs citoyens de cette ville d'Abitibi, qui déplorent les impacts majeurs de cette mine sur leur qualité de vie et leur santé.

Le cadre juridique et réglementaire des exploitations à ciel ouvert est déficient

Dans son rapport de 330 pages rendu public jeudi, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) constate lui aussi que l'exploitation d'or lancée en 2011 nuit à la population. *«Certes, les gens de Malartic doivent s'attendre à vivre des désagréments à cause de la proximité des travaux, mais la situation actuelle n'est pas soutenable, en particulier pour les résidants vivant le plus près des activités minières»*, insiste le BAPE.

Le document note ainsi *«des dépassements systématiques»* des critères sonores, de jour comme de nuit, mais aussi que *«la poussière, le bruit et les vibrations dérangent une forte proportion de l'ensemble des Malarticois»*.

VOIR PAGE A 10 : **MINE**

NOBEL DE LITTÉRATURE 2016

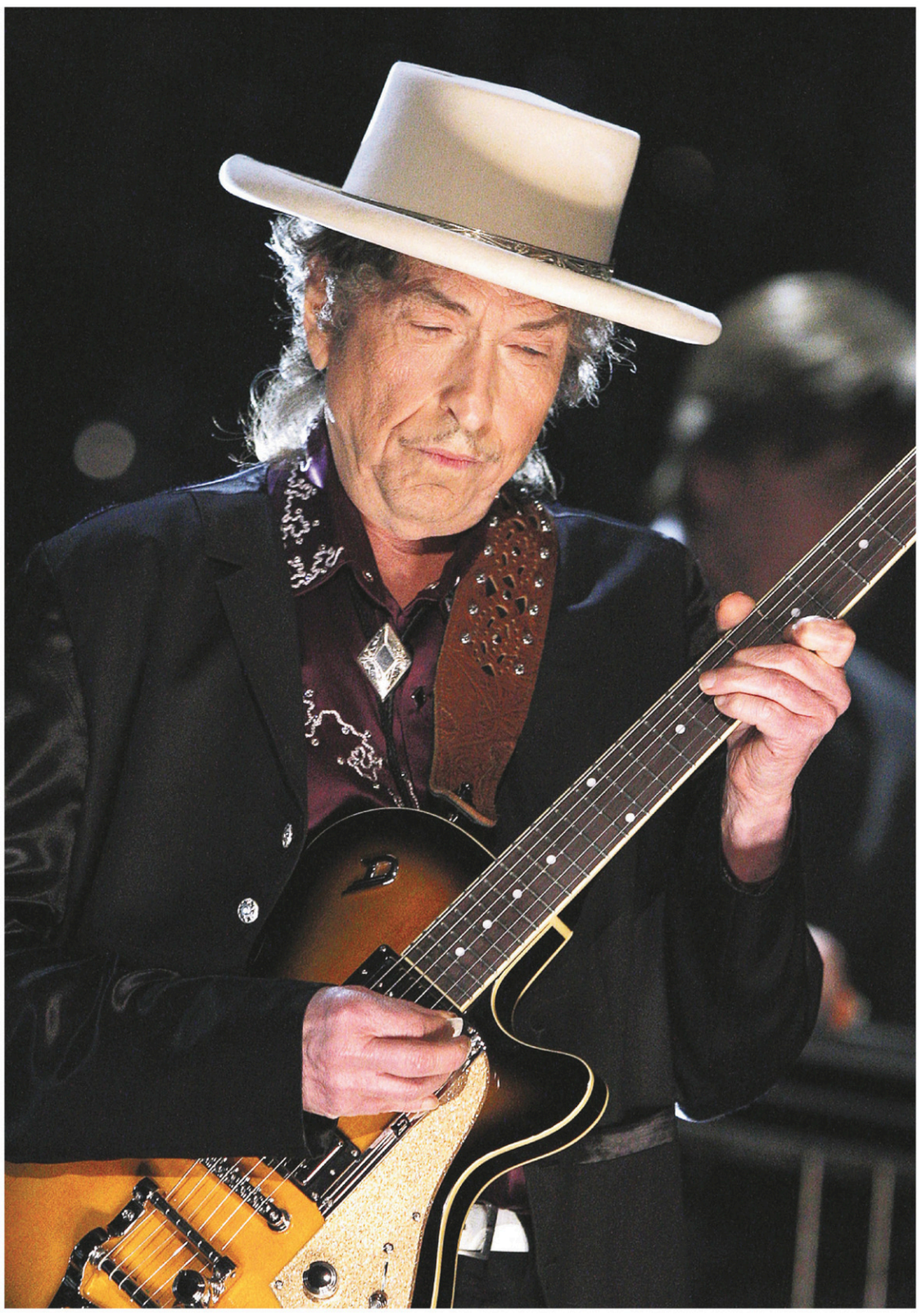

KEVIN WINTER AGENCE FRANCE-PRESSE

Bob Dylan, photographié lors d'une prestation en 2009, a été sacré Nobel de littérature.

Bob Dylan, l'exception

Jamais avant lui le prix n'avait été décerné à un musicien, ce qui ne fait pas l'unanimité

FABIEN DEGLISE

Couronné dans la controverse. L'attribution jeudi par l'Académie suédoise du prix Nobel de littérature 2016 au chanteur folk et poète américain Bob Dylan a fait souffler des vents contradictoires sur les milieux littéraires un peu partout sur la planète Lettres dans les 24 dernières heures. Certains auteurs ou aspirants à ce prix ont jugé sévèrement la décision, alors que d'autres âmes, moins amères, ont préféré saluer l'audace du geste tout comme l'œuvre de l'artiste de 75 ans qui, à elle seule selon eux, justifie une telle reconnaissance.

C'est une hérésie, disent les uns; une heureuse ouverture, disent les autres

«C'est un grand choix», a indiqué le romancier Salman Rushdie sur son compte Twitter dans les minutes qui ont suivi l'annonce de l'attribution du prix, le dernier de la série de Nobel décernés cette année, à l'homme qui, en 1973, a «frappé à la porte du paradis». L'auteur des *Versets sataniques* et de *Shalimar le Clown* a un nom qui revient lors de chaque saison des Nobel dans la liste des «pressentis». *«D'Orphée à Faiz, chanson et poésie ont toujours été intimement liées. Dylan est le brillant héritier de la tradition des bardes»*, a-t-il ajouté en convoquant dans son micromessage la mémoire d'un héros grec et celle du poète pakistanais Faiz Ahmed Faiz.

Pour la première fois depuis sa première attribution en 1901, au poète français Sully Prudhomme, l'Académie suédoise a décidé à 13 h jeudi, heure de Scandinavie, de remettre son Nobel de littérature à un musicien, *«icône»* de

VOIR PAGE A 10 : **DYLAN**

Pour ou contre ?

La remise du Nobel de littérature à l'auteur-compositeur-interprète Bob Dylan fait débat. Et les opinions sont parfois tranchées. Odile Tremblay et Catherine Lalonde se glissent dans la discussion. *Page A 10*

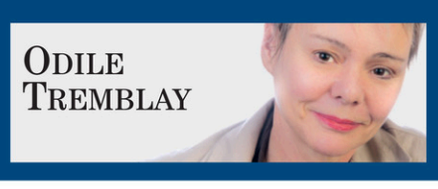

ODILE TREMBLAY

CATHERINE LALONDE

EXAMENS DE CONDUITE

La SAAQ refait ses devoirs

Les épreuves théoriques seront plus compréhensibles pour améliorer le taux de réussite des immigrants

ISABELLE PORTER

à Québec

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a décidé de revoir le contenu de ses examens théoriques en réaction notamment au taux d'échec élevé de certains groupes d'immigrants.

«Nous avons entrepris une révision générale de toutes les questions de l'examen», a fait savoir la porte-parole de la SAAQ, Audrey Chaput. La décision, dit-elle, a été prise *«à la lumière des questions qui ont été soulevées sur les difficultés qu'il représentait pour les personnes d'autres pays. On a regardé ça en se disant que c'était peut-être le temps de le réviser, et nous en avons conclu que oui»*.

Pour l'instant, la SAAQ n'est pas en mesure de dire quand le nouvel examen sera disponible. Elle indique toutefois que l'examen sera revu dans toutes les langues. *«L'un des objectifs, c'est de rendre la compréhensibilité des questions plus évidente»*, a signalé la porte-parole.

Bon nombre d'immigrants doivent s'y reprendre à plusieurs fois pour réussir l'examen théorique

Ces derniers mois, *Le Devoir* a consacré plusieurs articles à l'impact de ce test sur l'intégration de certains immigrants qui peuvent passer le test cinq, six, sept fois sans jamais le réussir.

À Québec, des membres de la communauté de réfugiés népalais affirmaient avoir opté pour l'Ontario en partie à cause de leur incapacité à obtenir le permis ici. En milieu rural, des intervenants soutenaient que cela constituait une embûche majeure à leur employabilité dans le monde agricole. Enfin, un réfugié syrien résidant à Lévis interviewé par *Le Devoir* a raconté avoir dû passer le test à huit reprises avant de le réussir.

Interpellée à ce sujet, la ministre de l'Immigration Kathleen Weil avait demandé en septembre qu'on lui soumette des solutions. C'est à la suite de cela que la SAAQ a décidé de revoir son examen.

Un questionnaire particulièrement problématique

Quand les immigrants arrivent au Québec, le permis de conduire de leur pays d'origine est valide pendant six mois. S'ils ne parviennent pas à réussir l'examen de la SAAQ au cours de cette période, ils perdent leur droit de conduire.

On leur permet aussi de faire l'examen théorique dans la langue de leur choix (français, anglais, espagnol, arabe ou mandarin) dans les trois années suivant leur arrivée. Pour les autres langues, les demandeurs peuvent bénéficier des services d'un interprète, à Montréal. Or une fois ce délai écoulé, ils doivent passer l'examen en anglais ou en français.

Selon le directeur général de l'Association des écoles de conduite du Québec (AECQ), Marc Thompson, la version arabe du test est particulièrement problématique. *«Les gens me disent que les questionnaires en arabe sont mal écrits.* […] *J'en vois qui ont 18 ans de conduite*

VOIR PAGE A 10 : **SAAQ**

AUJOURD'HUI

Politique › Questions identitaires. Les mises en garde de Lucien Bouchard au Parti québécois de Jean-François Lisée. *A 3*

Le monde › Présidentielle américaine. Le républicain Donald Trump nie tout et se dit victime d'un complot. *Page B 9*

Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 7
Mots croisés..... B 7
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 7

ACTUALITÉS

Ville intelligente : Montréal veut recruter 115 professionnels

L'administration veut en profiter pour redresser son Service des technologies de l'information

JEANNE CORRIVEAU

Montréal s'est lancée dans une vaste opération de recrutement afin de regarnir les effectifs de son Service des technologies de l'information. La Ville cherche à pourvoir 115 postes de professionnels pour son service qui doit lui permettre de devenir la ville la plus intelligente du monde l'an prochain.

En 2015, alors qu'il présentait son rapport annuel, l'ex-vérificateur général de la Ville, Jacques Bergeron, avait qualifié le Service des technologies de l'information de «shop *informatique de bas niveau*». Jacques Bergeron soulignait notamment que ce service n'était pas en mesure de gérer avec efficacité les systèmes informatiques de la Ville.

Ce service avait aussi fait parler de lui lorsqu'une fraude avait été dévoilée en 2009. L'ex-chef de la Direction des systèmes d'information (DSI), Gilles Parent, avait d'ailleurs été condamné à six ans de pénitencier pour avoir détourné 4,6 millions au moyen d'un système sophistiqué de préfacturation et de prête-noms.

D'importantes mesures de redressement ont été mises en place après cet épisode, sans compter l'ambition de Denis Coderre de faire de Montréal une ville intelligente.

«C'est un redressement majeur pour un service qui va être appelé à jouer un rôle prépondérant dans toutes les activités de la Ville pour les 5 à 10 années à venir», explique Harout Chitilian, responsable des technologies de l'information et de la ville intelligente au comité exécutif.

La semaine dernière, la Ville a créé une page Web, «Je code ma ville», pour afficher les postes offerts : administrateurs de réseaux, architectes de solutions TI, développeurs et chargés de pratique font partie des postes de professionnels à pourvoir. Depuis le lancement le 6 octobre dernier, la Ville a reçu quelque 1500 curriculum vitae.

«On n'ajoute pas de postes additionnels dans l'équipe. On pourvoit des postes vacants.»

Il s'agit de la troisième vague d'embauches pour ce service qui comptera quelque 600 employés. Au printemps 2015, la Ville avait engagé 10 cadres pour remettre le service sur les rails. Puis, au début de l'année 2016, elle a procédé à l'embauche de 40 personnes. L'arrivée éventuelle de 115 autres employés n'augmentera pas la masse salariale du service et respectera les compressions imposées à l'ensemble des services de la Ville avec son Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO), assure M. Chitilian. *«On n'ajoute pas de postes additionnels dans l'équipe. On pourvoit des postes vacants»*, a-t-il dit. Ainsi, le service comptera l'équivalent de 598 années-personnes en 2016, contre 605 en 2015.

Outre l'ambition qu'elle a de devenir la ville la plus intelligente au monde en 2017, Montréal veut se doter de nouveaux outils numériques tels que des applications permettant de suivre le processus d'octroi de contrats ou de diffuser en temps réel les données sur la criminalité.

Inquiétudes

L'opposition convient que le service informatique de la Ville avait besoin d'une sérieuse mise à niveau compte tenu des progrès technologiques. Les bogues dans le réseau informatique sont fréquents, admet la conseillère de Projet Montréal Émilie Thuillier.

À titre d'exemple, elle cite l'accès sécurisé qui permet aux élus de consulter les documents du conseil municipal, mais qui flanche si souvent que son utilisation n'est pas recommandée par le greffier. De même, les dossiers liés aux plaintes des citoyens deviennent fréquemment inaccessibles, relate-t-elle

Mais avec ces embauches massives, Mme Thuillier s'inquiète de la capacité de la Ville de respecter son plan d'accès à l'emploi qui vise à recruter des femmes, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles.

«Pour moi, c'est ça l'enjeu. Bien sûr, il faut avoir les personnes qui correspondent à nos besoins. Mais c'est historique d'embaucher plus de 100 personnes dans un même service. Donc, il faut bien faire les choses», dit-elle.

Le Devoir

L'ouragan *Nicole* sur les Bermudes

Miami — Les vents extrêmement violents de l'ouragan *Nicole* ont balayé l'archipel des Bermudes jeudi, les météorologues américains mettant en garde contre une montée des eaux dans le petit territoire britannique situé en plein Atlantique. *Nicole* était monté en catégorie 4 avant d'être rétrogradé dans la matinée en catégorie 3 sur l'échelle de Saffir-Simpson, qui compte 5 échelons. À 15 h GMT, l'œil de l'ouragan se trouvait à 20 km à l'est des Bermudes et a balayé l'archipel dans les heures suivantes, avant de s'en éloigner dans l'après-midi, selon le dernier bulletin du Centre national américain des ouragans (NHC). *«Ne vous aventurez pas dehors. Bien que les vents soient légers dans l'œil, les conditions météorologiques caractéristiques des ouragans reviennent rapidement après son passage, et se poursuivront jusqu'en début d'après-midi»*, a prévenu le NHC. Les Bermudes doivent s'attendre à une houle dangereuse, des vagues destructrices, ainsi qu'à des pluies torrentielles.

Agence France-Presse

Radicalisation : le CEFIR est né à Édouard-Montpetit

Le cégep Édouard-Montpetit, en partenariat avec ceux de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Collège militaire royal de Saint-Jean, a annoncé jeudi la création du Centre d'expertise et de formation sur les intégrismes religieux et la radicalisation (CEFIR). Ce centre unique visera à prévenir la radicalisation chez les jeunes et alliera chercheurs et intervenants du milieu. Les recherches du CEFIR permettront notamment le développement d'un programme d'éducation populaire, d'outils pédagogiques et de formations destinés principalement aux établissements d'enseignement et aux organismes.

Le Devoir

Lundi, 17 octobre 2016, à 19h

ÉCOUTER SA CONSCIENCE AU DÉBUT DE MONTRÉAL

Des hommes et des femmes de courage et d'audace ont contribué à la fondation de Montréal en 1642. Toutes ces personnes ont connu d'innombrables obstacles et difficultés qui ont bien failli, à de nombreuses reprises, mettre en péril le projet d'un petit établissement au pied du Mont- Royal. Les pouvoirs civils et ecclésiastiques de la Nouvelle-France ne se sont pas montrés très favorables à la fondation de ce petit poste avancé, pour toutes sortes de raisons. Il a fallu beaucoup de diplomatie, de patience et de persévérance à ces pionniers des débuts de Montréal pour poursuivre leur mission jusqu'au bout. Pour ce faire, ils et elles ont suivi leur conscience envers et contre tout. Nous verrons quelques uns des obstacles rencontrés et comment ils sont parvenus, en écoutant leur conscience, à les contourner.

LORRAINE CAZA, CND, est docteure en théologie. Elle a été professeure et doyenne de la Faculté de Théologie du Collège universitaire Dominicain d'Ottawa et supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame.

DIDIER CAENEPEEL, dominicain, est professeur de théologie morale et de bioéthique à la Faculté de théologie du Collège universitaire dominicain à Ottawa. Il est détenteur d'un doctorat en physique et d'un doctorat en théologie.

EXERCER SA CONSCIENCE : PARCOURS HISTORIQUE ET ENJEUX CONTEMPORAINS

Le renouveau de la morale depuis le Concile Vatican II s'est accompagné de la reconnaissance du rôle central que joue la conscience morale dans la vie des croyants. Bien qu'elle n'ait pas toujours été valorisée dans un passé encore pas si lointain, la notion de conscience possède pourtant un riche héritage millénaire. Cette conférence vise à explorer quelques moments clés de l'histoire de la conscience morale au sein de la pensée chrétienne et de dégager ses fonctions dans la morale catholique actuelle.

Collège Villa Maria

Pavillon Marguerite-Bourgeoys, Salle Thérèse-Casgrain
5015 Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, QC H4A 1K2

pré-inscription : 20 $ – inscription à la porte : 25 $

Enregistrez-vous en ligne au **www.revermontreal.com**
ou communiquez avec nous au **514-737-6262**

Rêver MONTRÉAL 375e

Le Pèlerin
3774, chemin Queen-Mary, Montréal, Qc H3V 1A6

RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Les chercheurs de 90 institutions ont compilé et analysé les données d'inventaires forestiers de 780 000 parcelles de forêt réparties dans 44 pays et 13 régions écologiques différentes.

Biodiversité : l'Amazonie moins en danger que les forêts boréales

La revue *Science* montre que tous les écosystèmes ne sont pas égaux devant une variation de sa richesse

PAULINE GRAVEL

Les forêts boréales du Québec souffriront bien davantage du déclin de la biodiversité que les forêts tropicales de l'Amazonie, selon une vaste étude internationale publiée hier dans la revue *Science*. Cette étude visait à évaluer les effets concrets de la perte de biodiversité qui s'observe à travers le monde en raison de la déforestation et du changement climatique.

Les scientifiques avaient déjà observé que plus un écosystème comprend un grand nombre d'espèces différentes, meilleur est son état de santé étant donné qu'il contient plusieurs espèces jouant le même rôle. *«En écologie, on parle de redondance. Pour un écosystème où il y a beaucoup de redondances, ce n'est pas si grave de perdre quelques espèces parce qu'il y en a d'autres qui vont faire le boulot et maintenir les processus de base. Ainsi, si une forêt qui possédait dix espèces fixatrices d'azote en perd trois ou quatre, ce n'est pas très grave parce que les espèces qui ont survécu vont faire le travail. Mais si la forêt perd les deux seules espèces qu'elle avait, c'est toute la forêt qui en pâtit parce qu'il n'y a plus d'azote pour tout le monde»*, explique Bruno Hérault de l'Unité mixte de recherche Écologie des forêts de Guyane du Cirad, l'organisme français de recherche agronomique pour le développement durable.

Perte de productivité

Les chercheurs savaient aussi, grâce à la modélisation mathématique, que la biodiversité augmente la stabilité et la productivité d'un écosystème. *«Mais ça restait des résultats d'équations qui sont très difficiles à voir dans la nature. On l'a mis en évidence dans des systèmes herbacés des prairies, mais la grande question était de savoir si ça marchait aussi dans les forêts»*, dit M. Hérault.

Cette fois, les chercheurs de 90 institutions ont compilé et analysé les données d'inventaires forestiers — remontant à plus de 30 ans — de 780 000 parcelles de forêt réparties dans 44 pays et 13 régions écologiques différentes. Les résultats de cette étude exceptionnelle par son ampleur montrent que la perte de biodiversité au sein d'une forêt diminue sa productivité, qui correspond à toute la biomasse créée par la forêt sous forme de bois, de feuilles et de racines. De façon générale, une diminution globale de 10 % de la diversité des espèces d'arbre dans une forêt causerait un déclin de 2 à 3 % de sa productivité. Les chercheurs ont aussi trouvé, par simulation, qu'une perte de 99 % de la biodiversité entraînerait une chute de 62 à 78 % de la productivité.

Même si la même tendance a été observée partout sur la planète, d'importantes variations sont apparues entre les différents types d'écosystème. Ainsi, un même pourcentage de perte de biodiversité entraîne un plus grand déclin de la productivité relative (soit le pourcentage de productivité perdue) dans les forêts boréales de l'Amérique du Nord, du nord-est de l'Europe, du centre de la Sibérie, de l'Asie de l'Est, notamment, que dans les forêts tropicales de l'Amazonie, de l'ouest et du sud-est de l'Afrique, du sud de la Chine, du Myanmar et du Népal — bien que ces dernières forêts tropicales perdent plus de tonnes de carbone par an en termes absolus en raison de leur plus grande productivité de base.

«Dans la forêt tropicale du nord de l'Amérique du Sud, on trouve entre 150 et 200 espèces d'arbre à l'hectare [10 000 mètres carrés]. *Perdre 50 espèces dans de telles forêts qui sont naturellement très riches est moins grave que de les perdre dans une forêt où on aurait entre 60 et 70 espèces. Et que dire des forêts de Sibérie et du nord du Canada, qui ne comptent parfois que deux espèces ?»* souligne M. Hérault.

Rentable, la biodiversité

Les chercheurs ont par ailleurs évalué qu'une perte de biodiversité moyenne de 25 % réduit de 7,2 % la capacité d'une forêt à stocker le carbone, ce qui par ricochet diminue le rôle que les forêts peuvent jouer dans l'atténuation du changement climatique. Ils ont également estimé la valeur économique de la biodiversité, compte tenu de son rôle dans la productivité des forêts qui sont exploitées commercialement. Ils ont calculé que la présence d'une bonne biodiversité permet de gagner entre 166 et 490 milliards $US par an, soit au moins deux fois plus que ce qu'on investit pour la protection des forêts.

Les effets négatifs de la perte de biodiversité sur la productivité des forêts devraient inciter les forestiers à revoir leurs pratiques de plantation et à privilégier les peuplements d'essences mixtes plutôt que les monocultures, affirment les auteurs de l'article dans *Science*, parmi lesquels figure Bruno Hérault.

Le Devoir

DOSSIER

JUSTIN TRUDEAU, UN AN APRÈS

Coqueluche de la presse *people* et admiré du public, Justin Trudeau passe-t-il le test de la réalité après 12 mois de pouvoir? Bilan et attentes de cette nouvelle ère post-Harper.

À LIRE DEMAIN

UN **REPORTAGE** DE HÉLÈNE BUZZETTI, MARIE VASTEL, GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ, CHRISTIAN RIOUX ET JACQUES NADEAU.

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le populisme ou la tarte à la crème

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Il y a des mots comme ça qui font irruption dans l'actualité et qui deviennent vite des mots bateaux. Certes, ils sont le symptôme d'une situation bien réelle. Mais leur utilisation à tort et à travers fait qu'on ne sait plus trop ce qu'ils signifient. Ainsi en va-t-il du mot « populisme », qui est aujourd'hui devenu synonyme d'« affreux, sale et méchant », et qui est utilisé pour décrire à peu près tout et n'importe quoi.

Cela va du Front national (FN) en France au mouvement de gauche Syriza en Grèce, en passant par le parti Cinq étoiles de Beppe Grillo en Italie et certains partis ouvertement néofascistes d'Europe de l'Est ou du Nord, sans oublier le clown médiatique Donald Trump. Tout ce qui ne rentre pas dans le cadre un peu lisse des partis traditionnels, aujourd'hui partout en crise, risque de se retrouver un jour ou l'autre dans la case du populisme. Même un social-démocrate pur jus comme Jean-François Lisée y a goûté. C'est dire si le mot est galvaudé !

Il peut paraître rassurant de classer ainsi des mouvements qu'on connaît mal et qui n'ont pas grand-chose en commun. Comme si leur référence au peuple suffisait à elle seule à les renvoyer dans les limbes de l'extrême droite. L'histoire ne manque pourtant pas de grands hommes, de De Gaulle à Churchill en passant par René Lévesque, qui n'ont pas hésité à faire appel au peuple. Les traiterait-on bientôt de populistes ?

La chose vaut la peine d'être rappelée à une époque où certains se promènent sur les plateaux de télévision pour affirmer de manière péremptoire que le peuple, et bien, ça n'existe pas ! À une telle affirmation, le philosophe de gauche Michel Onfray avait répondu sur France 2 que le peuple, c'est *« ceux sur qui s'exerce le pouvoir »*. Bref, l'ensemble des citoyens qui ne sont pas, contrairement aux journalistes, aux hommes politiques et aux détenteurs du capital, dans une position de domination. Cette définition n'est pas très loin de celle que proposait en son temps Nicolas Machiavel, selon qui, dans toute société et à toutes les époques, il y avait des dominés (« popolo minuto », ou petit peuple) et des dominants (« popolo grasso »).

◆ ◆ ◆

Il n'est pas question de nier la montée du populisme aujourd'hui un peu partout dans le monde. Mais, avant de se lancer dans une dénonciation tous azimuts d'un phénomène aussi complexe, encore faut-il s'arrêter sur les facteurs qui ont contribué à ce que nous voyons se dérouler sous nos yeux. J'en mentionnerais deux qui me semblent déterminants.

Où le populisme contemporain est-il d'abord apparu sinon dans les médias ? On est justifié de parler d'un véritable populisme médiatique. La télévision de papa était peut-être un peu terne, mais on y interviewait des écrivains et des hommes politiques aux heures de grande écoute sans les forcer à se déguiser en clowns. En France, la montée du FN coïncide avec la privatisation des chaînes publiques et l'explosion des chaînes privées. Aujourd'hui, un dirigeant politique n'a guère le choix d'aller faire le pitre dans des émissions comme *Tout le monde en parle*. Quand ce ne sont pas les humoristes eux-mêmes qui envahissent les rares émissions d'information encore un tantinet sérieuses. Les journalistes ont beau jeu de dénoncer le populisme, alors que le système médiatique contribue à sa propagation en récompensant souvent le dénigrement de la politique et la petite phrase provocante. La télévision publique, qui a liquidé toute idée de service public, porte à cet égard une lourde responsabilité. La dégradation de la langue qu'on y constate n'est que le symptôme d'un mal plus profond.

L'autre cause majeure de la montée du populisme doit être cherchée dans la crise de la gauche. On oublie que ces couches populaires furent traditionnellement représentées par des partis de gauche, en Europe du moins. Or, il y a longtemps que ces partis se sont « gentrifiés », à l'image de certains quartiers de nos centres-villes. Aujourd'hui, les électeurs du Front de gauche en France, ceux de Die Linke en Allemagne (de l'Ouest) ou de Québec solidaire au Québec se recrutent généralement dans les beaux quartiers, quand ce n'est pas dans la petite bourgeoisie médiatique. Ces partis ont migré vers des clientèles ciblées (communautés ethniques, minorités sexuelles, fonctionnaires) dont ils ont adopté les préoccupations. Quand ils ne jugent pas les milieux populaires racistes et réactionnaires et ne se contentent pas de leur faire la morale, notamment sur le plan des mœurs. Une grande partie des électeurs du FN est composée d'anciens électeurs du Parti communiste ou qui en ont le profil. Comme l'a montré le géographe Christophe Guilluy en France, les milieux les plus déshérités, souvent repoussés à la marge des grandes villes, sont devenus des orphelins politiques. Ils s'abstiennent généralement aux élections. Au lieu d'être encadrés dans des partis, des syndicats, une église, ils sont dorénavant livrés au marché et au premier démagogue venu.

Voilà qui explique en partie le populisme ambiant. Ce qui ne devrait dispenser personne de faire l'analyse concrète de chaque cas au lieu de se contenter de lancer des anathèmes.

Manuel Valls voit dans la burqa un outil de revendication politique

Jean-François Lisée saisit la balle au bond et demande à Philippe Couillard d'entendre les arguments de son homologue français

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le premier ministre de France, Manuel Valls, n'adhère pas à la thèse multiculturaliste selon laquelle il faut accepter toutes les déclinaisons vestimentaires au motif qu'elles relèvent de la liberté individuelle. Au contraire, il voit dans la burqa ou encore le burkini des outils de revendication politique — parfois précurseurs d'un discours radical — qu'il faut condamner.

M. Valls, qui est au Canada depuis mercredi, a participé jeudi à Montréal à une conférence des premiers ministres sur l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Mais au cours d'un déjeuner de presse en matinée jeudi, auquel a participé *Le Devoir,* il a été invité à se prononcer sur le débat entourant les voiles islamiques. Tout en disant respecter les divergences canadiennes sur la question, il souligne à gros traits à quel point ces voiles ne sont pas neutres et doivent être combattus.

« Il y a une bataille politique, culturelle qu'il faut mener. Et je pense en effet que les signes religieux sont souvent moins des signes religieux que des revendications politiques ou culturelles, a déclaré M. Valls aux quelques journalistes présents. *Comment on le traite ? Chacun a son modèle, chacun a sa réponse. Mais je considère, moi, que la burqa, le voile intégral, est un élément profond de la négation de la femme. Cacher la femme de l'espace public, c'est la négation de la femme, et ça, ce n'est plus un problème de religion. C'est un problème de valeurs démocratiques. »*

Selon Manuel Valls, pour justifier de *« laisser les femmes s'habiller ainsi avec le niqab, le voile intégral, la revendication de la seule liberté ne m'apparaît pas suffisant »*. Il rappelle que le voile a déjà été l'apanage, à une certaine époque, de *« toutes les femmes du pourtour méditerranéen, quelle que soit la religion »*. Mais le voile d'aujourd'hui doit se comprendre dans un contexte géopolitique large. *« Dans les territoires délivrés en Irak par les forces kurdes ou les forces arabes, les gens de ces villages qui ont subi le joug de Daech* [le groupe État islamique] *enlèvent les voiles, écoutent de nouveau de la musique et se coupent la barbe. Parce qu'ils ont vécu avec ce joug. Qu'en Occident on puisse défendre comme un élément d'émancipation et de liberté, notamment la liberté de la femme, de porter un voile intégral ou un burkini sur la plage, personnellement, ça m'étonne toujours. »*

D'ailleurs, lorsqu'on lui demande s'il voit le port de la burqa ou du burkini comme le précurseur d'une certaine radicalisation, le premier ministre français répond sans hésitation : *« Oui, bien sûr.* […] *Oui, ce sont des signes politiques qui sont parfois, pas toujours, l'avant-garde de ce mouvement. »*

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le premier ministre de France, Manuel Valls

> *« Cacher la femme de l'espace public, c'est la négation de la femme, et ça, ce n'est plus un problème de religion. C'est un problème de valeurs démocratiques. »*
>
> **Le premier ministre français Manuel Valls**

Plus tard dans la journée, au cours d'une conférence de presse en présence de son homologue Justin Trudeau, M. Valls a réitéré quelques-uns de ses propos, mais de manière atténuée. Il a évité de dire ce qu'il pensait par exemple de la défense par M. Trudeau en campagne électorale du droit de Zunera Ishaq de prêter allégeance au Canada à visage voilé. *« Je disais à Justin Trudeau combien nos sociétés ont un défi — et c'est vrai au Canada comme en France ou en Europe — de faire la démonstration que l'islam, puisqu'on parle de cela, est profondément compatible avec la démocratie, l'égalité femmes-hommes et, pour ce qui concerne la France, la laïcité. »*

À ses côtés, Justin Trudeau a lui aussi évité d'exacerber publiquement les divergences, reprenant plutôt à son compte cette idée que le but est de *« démontrer que Daech se trompe, que l'extrême droite dans nos pays se trompe aussi »*.

Lisée se frotte les mains

Les déclarations de Manuel Valls n'ont pas tardé de résonner dans l'arène politique québécoise. Jean-François Lisée demande à Philippe Couillard d'entendre les arguments de son homologue français. *« J'étais content que Philippe Couillard entende un démocrate socialiste dire qu'il est légitime d'aborder ces questions-là »*, a lancé le chef du Parti québécois. Cette fin de semaine, M. Couillard a dit du chef péquiste nouvellement élu qu'il incarne *« une sorte de nationalisme d'assiégés, de nationalisme de peureux essentiellement, des gens qui ne veulent pas faire face à la diversité »* et qu'il *« ramène cette formation politique vers la voie des partis populistes d'Europe »*.

M. Lisée comprend les propos de Manuel Valls comme une légitimation des siens. *« Arrive un premier ministre français socialiste — pas des mouvements populistes européens — qui dit : "Moi je crois que l'égalité hommes-femmes nous a conduit, nous, le berceau des droits de l'Homme, la France, à dire que c'était normal de discuter de la présence du voile intégral dans l'espace public." Alors j'espère que M. Couillard va en tirer une leçon, de se dire : "Ah, on peut, entre démocrates, et même avec des progressistes et des sociaux-démocrates, avoir ces idées-là sans être intolérants et arrogants envers les gens qui portent des propos comme ceux-là." »*

Avec Jessica Nadeau
Le Devoir

Lire aussi › La rencontre sur l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. ***Page A 7***

PQ : Lucien Bouchard ne voit rien de mal au fait de « gouverner une province »

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Moins d'une semaine après l'élection de Jean-François Lisée à la tête du Parti québécois, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard a invité les indépendantistes à ne pas craindre de *« s'abaiss*[er] *à gouverner une province »*.

Le conférencier d'honneur de la Fondation René Lévesque s'expliquait mal, jeudi soir, *« la répugnance exprimée par certains* [notamment durant la course à la direction du PQ] *à gouverner une province ». « Il échappe à mon entendement qu'on puisse ainsi minimiser le rôle crucial joué par notre gouvernement dans la survie et le développement de notre peuple. Je n'arrive pas à voir un avantage quelconque à rabaisser la dignité des élus québécois et de notre État »*, a-t-il déclaré lors d'une allocution au Musée national des beaux-arts du Québec jeudi soir.

L'ex-chef de gouvernement a écorché les soi-disant héritiers de l'ex-premier ministre René Lévesque qui accusent de *« provincialistes »* ceux s'abstenant de mettre à l'ordre du jour le troisième référendum sur l'indépendance du Québec. M. Lévesque respectait le *« rythme de* [l']*évolution »* de la population québécoise, a insisté M. Bouchard. En 1981, il *« ne souhaitait pas s'obliger à l'aveugle à tenir un autre référendum qui exposerait les Québécois et la cause souverainiste aux graves conséquences d'un échec ». « À aucun moment, René Lévesque n'a jugé au-dessous de lui de gouverner une province »*, a-t-il ajouté, rappelant du même souffle le legs laissé par son gouvernement.

Appel à la prudence

L'ex-chef de gouvernement a par la suite servi une sérieuse mise en garde aux péquistes rêvant d'ébaucher une charte des valeurs québécoises 2.0.

René Lévesque et Jacques Parizeau auraient, selon lui, été *« troublés »* par les débats en matière d'identité *« qui secouent depuis quelque temps »* le PQ. *« À coup sûr, l'homme qui a donné sa lettre de créance démocratique au Parti québécois et parrainé l'œuvre de Gérald Godin s'inquiéterait de tout dévoiement identitaire, craignant l'effet d'exclusion qu'en subiraient les nouveaux arrivants et les minorités issues de l'immigration »*, a-t-il affirmé d'un ton solennel.

Selon M. Bouchard, le nationalisme de M. Lévesque se définissait *« par le rejet du mythe dévastateur du petit pain et par l'ouverture aux siens des portes de l'universel ». «* [Il était à] *l'opposée d'un repli sur soi »*, a-t-il souligné.

Lucien Bouchard

Dans l'auditoire, le 9e chef du PQ, Jean-François Lisée, était tout ouïe. Il a rejoint au-devant de la scène son ancien patron dès qu'il eût terminé son allocution. *« La prudence est une vertu »*, a dit M. Bouchard. *« Il a raison, il a raison, et il aurait fallu l'écouter lorsqu'il a dit ce qu'il a dit pendant le débat sur la charte, et d'ailleurs ma position sur les signes religieux est beaucoup plus proche de celle de M. Bouchard »*, a poursuivi M. Lisée, notant *« des divergences* [de vue] *sur certains aspects, des convergences sur d'autres »* entre M. Bouchard et lui.

Des universitaires et d'ex-politiques et administrateurs d'État disséqueront la pensée de René Lévesque sur *« les grands débats planétaires de son temps »* vendredi, en marge de la XIXe rencontre alternée entre les premiers ministres français et québécois — dont M. Lévesque a été l'un des instigateurs.

Avec Dave Noël
Le Devoir

ACTUALITÉS

Les Pays-Bas veulent autoriser l'aide au suicide pour les personnes âgées

Plusieurs partis de l'opposition ont critiqué le projet du gouvernement néerlandais

MAUDE BRULARD
SOPHIE MIGNON
à La Haye

> ***« Les personnes qui pensent, après avoir mûrement réfléchi, avoir achevé leur vie, doivent, sous de strictes conditions et selon des critères très précis, être autorisées à finir leur vie d'une manière qui leur semble digne »***
>
> **Les ministres de la Santé et de la Justice des Pays-Bas**

Après avoir légalisé l'euthanasie il y a près de 15 ans, les Pays-Bas envisagent désormais d'autoriser l'aide au suicide pour les personnes âgées qui ont le sentiment d'avoir *«accompli»* leur vie, même si elles ne sont pas malades.

«Les personnes qui pensent, après avoir mûrement réfléchi, avoir achevé leur vie, doivent, sous de strictes conditions et selon des critères très précis, être autorisées à finir leur vie d'une manière qui leur semble digne», ont affirmé les ministres de la Santé et de la Justice dans une lettre adressée au Parlement.

Avec la Belgique, les Pays-Bas ont été en 2002 le premier pays au monde à légaliser l'euthanasie. Mais pour autoriser la procédure, deux médecins minimum doivent avoir la conviction qu'il n'existe pas d'autre solution raisonnable pour le patient malade et que la souffrance est *«insupportable et sans perspective d'amélioration»*.

Ces dispositions, qui peuvent être sujettes à interprétation, font régulièrement l'objet d'un débat aux Pays-Bas et sont souvent critiquées à l'étranger: certaines maladies mentales ou la démence peuvent être considérées comme *«souffrance insupportable»*. Les enfants de plus de 12 ans peuvent également demander l'euthanasie.

En 2015, les Pays-Bas ont enregistré 5516 cas d'euthanasie, soit 3,9% des décès dans le pays, contre 3136 cas cinq ans plus tôt. Parmi ces personnes, plus de 70% souffraient de cancer et 2,9% de maladies psychiatriques ou de démence.

Le futur texte, qui sera élaboré après des discussions avec des experts, ne portera que sur les personnes âgées, mais le gouvernement n'a pas évoqué d'âge précis.

Les personnes concernées *«ne voient plus de possibilité pour donner un sens à leur vie, vivent mal leur perte d'indépendance, ont un sentiment de solitude*, assure le gouvernement. *Mais pour pouvoir mettre en place leur fin de vie, elles ont besoin d'aide.»*

Un *«assistant à la mort»*, une personne avec une éducation médicale et des formations spécifiques, devra autoriser la procédure après avoir exclu qu'un traitement puisse effacer ce *«souhait de mort»*. Le processus sera examiné après le décès par une commission spécialisée.

Pour Robert Schurink, président de l'Association néerlandaise pour une fin de vie volontaire, *«ceci offre une solution»*, a-t-il affirmé au quotidien populaire *AD*: certaines personnes *«étaient contraintes à des mesures draconiennes comme le suicide ou arrêter de manger et de boire quand elles ne voulaient plus vivre»*.

L'aide au suicide est illégale, mais, en 2013, un homme reconnu coupable d'avoir aidé sa mère de 99 ans à se suicider en lui procurant des médicaments n'avait pas été puni par les juges, estimant qu'il *«avait agi par amour»*.

Toutefois, plusieurs partis de l'opposition ont critiqué le projet. Le Parti socialiste, notamment, estime qu'un éventuel texte ne peut que mener à *«une pression sur les autres personnes âgées qui vont se sentir de trop dans la communauté»*.

Certains Néerlandais éprouvent la même inquiétude, évoquant *«les personnes fragiles, solitaires, désespérées»* alors que le mot-clic #voltooidleven (#vieaccomplie) était en tête des tendances sur Twitter dans le pays.

La ministre de la Santé s'est défendue à la télévision publique NOS, assurant qu'il ne s'agissait pas d'une *«mort sur commande»*: *«il faut organiser un processus très consciencieux». «Il ne doit pas s'agir ici de personnes qui, par exemple, sont seules ou qui sont dépressives ou dont les problèmes peuvent être résolus d'une autre manière»*, a-t-elle ajouté.

Selon un sondage publié début 2016, 64% des Néerlandais sont favorables à la mise à disposition d'une *«pilule de fin de vie»* pour les personnes âgées qui le désirent.

Également interrogé par la NOS, Pieter Jiskoot, 95 ans, essaie depuis plusieurs années de se procurer de quoi mettre fin à ses jours. *«J'ai perdu ma femme et ma fille, ma famille ne vient plus me voir et je ne peux plus lire»*, a expliqué ce lecteur assidu.

«Je suis réduit à mes pensées et celles-ci tournent toujours vers le passé, a-t-il ajouté. *L'avenir a disparu.»*

Agence France-Presse

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
La Chouape inc. A/S : M. Louis Hébert 1070, rang Double Saint-Félicien (Québec) G8K 2N8 Dossier : 55-30-1768	Demande d'un permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent	2350, rue Dickson Local 950 Montréal (Québec) H1N 3T1

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9342-6484 Québec Inc. MANDYS 423, rue Saint-Nicolas Montréal (Québec) H2Y 2P4 Dossier : 4427-852	1 Restaurant pour vendre	423, rue Saint-Nicolas Montréal (Québec) H2Y 2P4
9328-7472 Québec Inc. RESTAURANT PALAIS ÉLÉGANT 7048, rue Allard Montréal (Québec) H8N 0E1 Dossier : 4426-391	1 Restaurant pour servir	7048, rue Allard Montréal (Québec) H8N 0E1
9323-2619 Québec inc. LOV DU VIEUX-MONTRÉAL 464, rue McGill Montréal (Québec) H2Y 2H2 Dossier : 4424-248	1 Restaurant pour vendre	464, rue McGill Montréal (Québec) H2Y 2H2
Café Septembre Inc. CAFÉ SEPTEMBRE 2471, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3J 1N6 Dossier : 3495-090	2 restaurants pour ventre dont 1 sur terrasse	2471, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3J 1N6
9330-8179 Québec inc. INDUSTRIA PIZZERIA + BAR - ANJOU 7999, les Galeries D'anjou, L.G001 Montréal (Québec) H1M 1W9 Dossier : 2017-119	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour servir à 2 Restaurants pour vendre Permis additionnel 1 Bar (suite à une cession)	7999, les Galeries D'anjou, L.G001 Montréal (Québec) H1M 1W9
9299-1447 Québec inc. DIRTY DOGS CANTINE GOURMET 3685, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V5 Dossier : 2003-317	1 Restaurant pour vendre	3685, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V5
9338-0087 Québec inc. BAR SOUVLAKI 3310, boul. de la Côte-Vertu Montréal (Québec) H4R 1P8 Dossier : 1662-832	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité 2 Bars dont 1 avec spectacles sans nudité et 1 sur terrasse	3310, boul. de la Côte-Vertu Montréal (Québec) H4R 1P8
9340076 Canada Inc. RESTAURANT BEATRICE 1498 & 1504, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3G 1L3 Dossier : 1269-752	1 Bar 3 Restaurants pour vendre dont 1 avec autorisation de danse sur terrasse (suite à une cession)	1498 & 1504, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3G 1L3
Billard Colors Inc. BILLARD COLORS 10005, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5 Dossier : 1038-066	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre	10005, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
9250-8209 Québec inc. RESTAURANT TABLA VILLAGE 1329, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H4 Dossier : 931-089	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre à 2 Restaurants pour servir	1329, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H4
9317-7103 Québec inc. À VENIR 4328, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z3 Dossier : 735-423	1 Bar	4328, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z3
Brasserie La Résidence inc. BAR LA RÉSIDENCE 4705, boul. Saint-Jean Montréal (Québec) H9H 2A9 Dossier : 308-551	Permis additionnels 2 Bars avec danse et spectacles sans nudité Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse à 1 Bar sur terrasse	4705, boul. Saint-Jean Montréal (Québec) H9H 2A9
JOSEPH Carline GRILLADES HAÏTIENNES 7064-A, boul. Pie X Montréal (Québec) H2A 2G4 Dossier : 201-343	1 Restaurant pour vendre	7064-A, boul. Pie X Montréal (Québec) H2A 2G4

Québec

AVIS DU TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL POUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A, SÉRIE 9

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNE QUE le taux de dividende pour les actions privilégiées de catégorie A, série 9 (les « actions privilégiées de série 9 ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») pour la période de cinq ans allant du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2021 a été fixé à 2,75 % par année. Ce dividende sera payable trimestriellement à compter du dividende payable le 1er février 2017.

Ce taux de dividende représente 357 % du rendement interpolé, calculé en date du 11 octobre 2016 à 10 h (heure de Toronto), des obligations du gouvernement du Canada à 0,75 % échéant le 1er septembre 2021 et des obligations du gouvernement du Canada à 2,75 % échéant le 1er juin 2022.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 9 de Brookfield ont le privilège de convertir, à leur gré, la totalité ou une partie de leurs actions en actions privilégiées de catégorie A, série 8 (les « actions privilégiées de série 8 ») à compter du 1er novembre 2016. Ce privilège de conversion doit être exercé au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 18 octobre 2016.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 8 de Brookfield ont le privilège de convertir, à leur gré, la totalité ou une partie de leurs actions en actions privilégiées de série 9 de Brookfield à compter du 1er novembre 2016. Ce privilège de conversion doit être exercé au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 18 octobre 2016.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Société de fiducie CST au 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 ou avec Brookfield au 416-363-9491.

Brookfield Asset Management Inc.

www.brookfield.com

Avis public

Montréal

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 12 octobre 2016, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@ Montréal-Commerçer) (RCG 15-082) :

- Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Promenade Masson » aux fins de l'application du règlement (3)

Cette ordonnance prévoit que ce règlement s'applique au secteur décrit en annexe à partir du 16 octobre 2016.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 14 octobre 2016

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Services techniques

Espace pour la vie

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : JA-00046-1

Descriptif : Travaux de réaménagement des serres Louis-Dupire et construction d'une quarantaine fédérale au Jardin botanique

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 octobre 2016 est reportée au 26 octobre 2016 à 14 h au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 14 octobre 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que **COJITO CONSTRUCTION INC.** société légalement constituée ayant son siège social au 191, De Salaberry, Joliette, Qc, a fait cession de ses biens le 30 septembre 2016 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 20 octobre 2016 à 14h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que **9179-8017 QUÉBEC INC.** société légalement constituée ayant son siège social au 223, De Salaberry, Joliette, Qc, a fait cession de ses biens le 30 septembre 2016 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 20 octobre 2016 à 14h30, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9.

FAIT À STE-THÉRÈSE, ce 5 octobre 2016.

Éric Bisson, CPA, SAI
Responsable de l'actif

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels

Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15531

Services professionnels pour la sécurisation des falaises du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 octobre 2016 est reportée au 26 octobre 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 14 octobre 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4))

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES RÉPUTÉES DE :

9271-2363 QUÉBEC INC. (Agence Placement 2012)
6568, Rue Papineau Bureau A, Montréal, dans la province de Québec.

Avis est par les présentes donné que la faillite réputée de **9271-2363 QUÉBEC INC. (Agence Placement 2012)** est survenue le 6 octobre 2016 et que Ginsberg, Gingras & Associés inc. a été nommée syndic à l'actif de la faillie par le Séquestre Officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

La première assemblée des créanciers de la faille sera tenue le 4 novembre 2016 à 10h00 à notre bureau situé au 55, rue Castonguay, local 101 à St-Jérôme province de Québec.

9202-2524 QUÉBEC INC.
769A, 6e Avenue, Lachine, dans la province de Québec.

Avis est par les présentes donné que la faillite reputée de **9202-2524 QUÉBEC INC.** est survenue le 6 octobre 2016 et que Ginsberg, Gingras & Associés inc. a été nommée syndic à l'actif de la faillie par le Séquestre Officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

La première assemblée des créanciers de la faille sera tenue le 4 novembre 2016 à 11h00 à notre bureau situé au 55, rue Castonguay, local 101 à St-Jérôme province de Québec.

Signé à St- Jérôme, ce 11e jour d'octobre 2016.

ginsberg gingras
Redressement et santé financière

Stephan V. Moyneur, PAIR, SAI
55, rue Castonguay, local 101
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone (450) 432-3563
Sans frais : (877) 356-3563
Télécopieur (450) 432-6358

Syndics de faillite, professionnels de la réorganisation

GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

Avis public

Montréal

Examen public – Séance annulée
L'avenir du secteur manufacturier à Montréal

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a entrepris l'étude publique sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal au mois de juin 2016.

Vu le grand intérêt que le sujet a suscité auprès des organismes du milieu, la Commission souhaite prendre le temps nécessaire pour analyser attentivement les propositions et les préoccupations entendues lors des séances publiques d'audition des mémoires avant de formuler ses recommandations. Par conséquent, la séance publique du **18 octobre 2016 à 19 h** prévue pour l'adoption des recommandations **est annulée**. Veuillez prendre note qu'une nouvelle date pour l'adoption des recommandations sera annoncée ultérieurement.

Renseignements : Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15559

Services professionnels pour la revue de qualité et estimation de contrôle des plans et devis du Projet intégré SRB PIE-IX, tronçon Montréal et Laval

L'ouverture des soumissions prévue pour le 19 octobre 2016 est reportée au 24 octobre 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 14 octobre 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Ghassan Choucha de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance incluant l'Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-232999-162.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Claude Villeneuve, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 11 octobre 2016

Lucie Meunier, Huissier

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant **12 h 00 le vendredi**

Publications du mardi:
Réservations avant **16 h 00 le vendredi**

Tél.: **514-985-3344**
Fax: **514-985-3340**

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

La pauvreté ne disparaîtra pas d'elle-même.

Faites un don

1-877-488-4222

www.ArmeeduSalut.ca

ARMÉE DU SALUT

Un don d'espoir pour la vie

AVIS PUBLIC

Contact Resource Services Inc. porte à l'attention du public, qu'à titre d'agent de renseignements personnels, elle recueille et détient des données de nature personnelle ou financière sur des individus. À la présentation d'un document justifiant de votre identité, il vous est possible de savoir si nous disposons un dossier sur vous et, le cas échéant, de le consulter dans nos bureaux avec rendez-vous ou par demande écrite. Il vous est aussi possible, par demande écrite, de faire corriger dans votre dossier des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques ou de les faire supprimer si leur collecte n'est pas autorisée par la loi.
Votre demande de consultation ou de rectification doit être adressée à :
Contact Resource Services Inc.
Attention: M. Dave Finn
Agent de Protection des renseignements personnels et Superviseur des Communications
2075 Boul. Robert-Bourassa, Suite 1600
Montréal (Québec) H3B 1H9
(514) 282-1322 ou sans frais 1 (866) 282-1322

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
NO : SAI-M-250928-1608
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE, personne morale de droit public, légalement constituée, 9, rue Cambria, à Gore, province de Québec, J0V 1K0
Expropriante
c.
NEUTRAL ENTERPRISES CORPORATION
adresse inconnue
Expropriée
AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(Art. 40.1 L.E., 136 à 137 C.p.c.)
Avis est donné à un représentant de Neutral Enterprises Corporation de se présenter au Secrétariat du Tribunal administratif du Québec situé au 500, boulevard René-Lévesque ouest, 21e étage, Montréal, Québec, dans les trente (30) jours, afin de recevoir l'avis d'expropriation qui y a été laissé à son attention.
Vous devez comparaître devant le Tribunal administratif du Québec ou contester le droit à l'expropriation devant la Cour supérieure dans les délais indiqués dans l'avis d'expropriation.
De plus, soyez avisée que toutes procédures subséquentes seront signifiées au Secrétariat du Tribunal administratif du Québec.
Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 3 octobre 2016 par la juge Marie Charest du Tribunal administratif du Québec dans le dossier numéro SAI-M-250928-1608.
Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Saint-Jérôme, le 14 octobre 2016
PRÉVOST FORTIN D'AOUST
Me Daniel Goupil
D.goupil@pfdavocats.com
notificationstjerome@pfdavocats.com
55, rue Castonguay, bureau 400
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone : 450.436.8244
Télécopieur : 450.436.9735
Avocats de la partie expropriante

DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la société Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017, organisme à but non lucratif ayant son siège social au 944 rue St-Paul ouest à Montréal, H3C 1M8, à l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises du Québec et à cet effet, produit la présente demande en vertu des dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et conformément à l'article 28 de la Loi sur les compagnies du Québec.

AQETA
moi aussi J'AI DES PROJETS
Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

ACTUALITÉS

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Josée Boileau honorée

La journaliste Josée Boileau s'est vu remettre jeudi soir le prix Hélène-Pedneault de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB), en présence d'une centaine de personnes, dont l'ex-première ministre Pauline Marois et la députée de Québec solidaire Françoise David. La SSJB rend ainsi hommage à l'ex-rédactrice en chef du *Devoir*, qui fut également reporter, éditorialiste et directrice de l'information du quotidien, pour sa contribution *«exceptionnelle à l'avancement et à l'affirmation de la société québécoise, pour son engagement dans la lutte pour l'amélioration de la situation des femmes, et ce, dans une perspective de justice sociale»*. Josée Boileau est la seconde lauréate de ce prix annuel créé en 2015.

INTERDICTION DES VOITURES À ESSENCE

L'Allemagne pourrait inspirer le Québec

JEANNE CORRIVEAU

Le Québec imitera-t-il l'Allemagne qui interdira, à compter de 2030, les voitures à essence? Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand n'écarte pas cette idée, du moins pour les camions.

Alors qu'il prononçait une allocution devant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) réunis jeudi à Montréal pour leur colloque annuel, le ministre Arcand s'est lancé dans un plaidoyer en faveur d'une transition énergétique visant à réduire la dépendance des Québécois au pétrole. Il a alors cité le cas de l'Allemagne, qui, plus tôt cette semaine, a adopté une interdiction des véhicules à combustion interne pour 2030: *«Ceux qui pensent que c'est dans un horizon qui est à ce point lointain, vous voyez que les choses avancent rapidement.»*

JACQUES BOISSINOT PC

Pierre Arcand

À l'issue de son discours, le ministre s'est montré prudent lorsque questionné sur la possibilité que le Québec emboîte le pas à l'Allemagne. *«On n'est pas rendu là. Mais on a un marché du carbone. Il faut que les émissions baissent d'année en année»*, a-t-il dit.

Le ministre croit qu'il faudra mettre une insistance particulière sur les camions, source importante d'émissions de gaz à effet de serre (GES). *«Je ne comprends pas qu'on ait autant de camions qui roulent au diesel. Il y a seulement 2% des camions qui utilisent le gaz naturel. Les camions au diesel, ça pollue jusqu'à 11 fois plus qu'une automobile»*, a-t-il fait valoir.

Rappelons que dans le cadre de sa politique énergétique dévoilée en avril dernier, le gouvernement Couillard vise une réduction de 40% de la consommation de pétrole d'ici 2030. Au chapitre des GES, l'objectif de Québec est de les réduire de 37,5% en 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Selon le ministre Arcand, la création de Transition énergétique Québec, qui doit découler de l'adoption du projet de loi 106 sur les hydrocarbures, permettra de mieux coordonner les efforts pour atteindre les objectifs énergétiques.

Et la ligne bleue?

Le président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), Philippe Schnobb, a aussi pris la parole devant les membres de l'ATUQ. Il a notamment dévoilé quelques indicateurs de performance du réseau. Ainsi, les arrêts de service de plus de 5 minutes dans le métro ont baissé de 15% en 2016 et 97,8% des clients du métro arrivent à l'heure, a-t-il dit.

Questionné sur les possibles prolongements de métro au moment où celui-ci fête son 50e anniversaire, M. Schnobb a indiqué qu'une décision était attendue quant au prolongement de la ligne bleue, jugée prioritaire par le gouvernement du Québec. *«Il y a des décisions qui seront prises prochainement, mais comme je l'ai dit à plusieurs reprises, cette décision n'appartient pas à la STM*, a-t-il rappelé. *Il est clair qu'il y aura des prolongements de métro d'ici les 50 prochaines années.»*

Le Devoir

ÉQUITÉ SALARIALE

Québec essuie un nouveau revers

L'absence de rétroactivité est une discrimination, dit la Cour d'appel

PHILIPPE ORFALI

Québec essuie un nouveau revers dans le dossier de l'équité salariale. La Cour d'appel confirme que l'absence de rétroactivité dans les évaluations du maintien de l'équité, dans les types d'emploi surtout détenus par des femmes, constitue bel et bien *«une source de discrimination fondée sur le sexe»*, ouvrant ainsi la porte à d'éventuelles indemnisations.

Cette décision fait suite à un appel intenté par le gouvernement Marois en 2014, en lien avec une décision de la Cour supérieure qui déclarait invalides deux dispositions de la réforme de 2009 de la Loi sur l'équité salariale (LES).

Les emplois à prédominance féminine visés par la LES doivent faire l'objet tous les cinq ans d'un examen afin d'établir s'ils ont connu des changements qui justifient une révision salariale.

Mais selon les syndicats et les travailleuses ayant intenté le premier recours, les changements apportés en 2009 ont comme effet de pénaliser les femmes. En vertu de la nouvelle loi, celles-ci n'ont pas droit à une correction rétroactive de leur salaire à partir du moment où le changement dans leur emploi a été constaté, mais seulement à compter de l'examen du maintien de l'équité salariale, qui peut survenir jusqu'à cinq ans plus tard.

«Déraisonnable»

La Cour d'appel se range derrière ces arguments.

«La Loi de 2009 fait en sorte que l'iniquité salariale, bien que constatée et démontrée, sera tolérée sans être compensée, au détriment des salariées», pendant des périodes pouvant dépasser cinq ans, soulignent les trois juges. *«On peut se demander si* [la loi] *ne risque pas d'ouvrir une brèche dans la fondation de la réforme du maintien de l'équité salariale, en amenant des employeurs à opérer des changements de tâches chez les salariés à tel moment plutôt qu'à tel autre.»*

Le caractère *«déraisonnable»* de la loi ressort *«encore davantage»* lorsque l'on considère que 40 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Charte québécoise des droits de la personne, et 20 depuis l'entrée en vigueur de la LES, ajoutent-ils.

Pour le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), il s'agit d'une victoire de taille. *«La Cour confirme que, quand on constate une situation qui mérite un correctif, ce correctif peut être fait de façon rétroactive*, s'est réjouie la vice-présidente du SFPQ, Maryse Rousseau. *Il se peut qu'il y ait des travailleuses et des travailleurs au Québec qui aient droit* [à des dédommagements]*.»*

La Fédération interprofessionnelle de la santé, l'un des autres syndicats qui demandaient à la Cour de trancher, en était toujours à analyser le jugement jeudi. *«Cela dit, comme organisation représentant majoritairement des femmes, on est très fiers d'avoir mené cette bataille. C'est que c'est une victoire majeure pour les professionnelles en soins et les femmes. Dans les prochains jours, nous pourrons mieux établir la portée et les conséquences du jugement»*, a estimé le vice-président de la FIQ, Daniel Gilbert.

La ministre de la Justice Stéphanie Vallée n'a pas voulu commenter l'affaire, son attachée de presse soulignant par courriel que *«le délai d'appel suit présentement son cours»*. Les avocats du ministère étudient actuellement le dossier, a-t-elle ajouté. La possibilité que Québec porte la cause devant la Cour suprême n'est donc pas écartée.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), chargée de l'application de la Loi sur l'équité salariale, et le Conseil du statut de la femme n'ont pas offert de commentaires jeudi, affirmant devoir d'abord analyser la décision.

Le Devoir

NOS TRIBUNES D'OCTOBRE

À LA UNE RBC

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016
de midi à 14 h

Les dividendes culturels du Canada : le secteur créatif, un moteur de la croissance économique

L'HONORABLE MÉLANIE JOLY
Ministre du Patrimoine canadien

LUNDI 24 OCTOBRE 2016
de midi à 14 h

DOMINIQUE ANGLADE
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique

Présenté par : Bell
En collaboration avec : CJAD 800 AM News·Talk·Radio, CTV, Rio Tinto

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT : 514 871-4001
WWW.CCMM.QC.CA/OCTOBRE2016

Quatre auteurs, quatre micronouvelles inédites en quatre lignes pour les 50 ans du métro

MAYA OMBASIC
PERRINE LEBLANC
MICHEL TREMBLAY
PATRICK SENÉCAL

4

À lire samedi LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Des banques canadiennes veulent mesurer le risque carbone

Plusieurs institutions financières s'intéressent à l'impact des changements climatiques sur les investissements

FRANÇOIS DESJARDINS

Des institutions financières canadiennes se penchent de manière un peu plus formelle sur des façons d'aider les gestionnaires et les clients à mesurer le risque carbone des placements.

Alors que l'accord climatique de Paris se met en place, l'analyse du risque associé aux investissements dans des entreprises qui émettent des gaz à effet de serre prend de l'ampleur, si bien que certains établissements y voient une nécessité.

«Il serait naïf de ne pas reconnaître qu'il y a un risque au fait d'investir dans des entreprises qui ont une grosse empreinte carbone, a écrit la Banque CIBC dans une note d'analyse cette semaine. *Notre approche ne consiste pas à éviter les titres du secteur énergétique.* […] *Nous privilégions une approche holistique pour permettre aux investisseurs de déterminer si leur portefeuille est davantage exposé à ce risque difficilement quantifiable.»*

La CIBC dit avoir conçu une mesure carbone du portefeuille qui calcule d'abord les *«émissions par dollar investi dans deux indices, soit le S & P/TSX et le S & P/TSX 60»*. Selon elle, cela permettra de voir si un portefeuille donné est plus lourd en placements carbone ou plus léger que les indices. *«L'objectif est d'assister les gestionnaires de portefeuille dans l'évaluation du risque carbone»*, a dit un porte-parole de la banque, Tom Wallis.

> **«*Il serait naïf de ne pas reconnaître qu'il y a un risque au fait d'investir dans des entreprises qui ont une grosse empreinte carbone*»**
>
> **Extrait d'une note d'analyse de la Banque CIBC**

La Banque Royale étudie aussi cet enjeu. *«Nous explorons actuellement différentes façons afin d'aider nos clients à mesurer et à comparer l'impact carbone des fonds dans lesquels ils investissent»*, a affirmé un porte-parole, Denis Dubé. Par ailleurs, a-t-il précisé, le risque carbone dans sa division RBC Gestion mondiale d'actifs est géré *«dans le cadre de notre approche en gouvernance d'entreprise et investissement responsable»*.

Fausse croyance

Le plus grand investisseur institutionnel au monde, BlackRock, a récemment publié un rapport sur la quête du rendement dans une économie en transition vers un modèle plus vert. La croyance générale depuis longtemps, bien que fausse, veut que les investissements de nature responsable produisent des rendements inférieurs.

«Investir dans le but de lutter contre les changements climatiques est peut-être une question de choix pour la plupart des investisseurs», a écrit BlackRock, dont les actifs sous gestion atteignent 4500 milliards de dollars américains. *«Mais nous croyons qu'il est nécessaire d'intégrer la question du climat au processus d'investissement.»* D'autant plus, selon la firme, que des portefeuilles alignés sur les enjeux climatiques pourraient connaître des performances supérieures avec les changements technologiques, le resserrement continu de la réglementation et les incidents climatiques.

L'analyse du risque carbone pourrait être facilitée si jamais la Securities and Exchange Commission, qui réfléchit à des règles forçant les entreprises à divulguer leur empreinte carbone, passait à l'action. Par ailleurs, un comité spécial présidé par l'ex-maire de New York Michael Bloomberg travaille sur cette question et doit remettre son rapport final au Conseil de stabilité financière (CSF) au mois de décembre.

Mark Carney, qui dirige le CSF et la Banque d'Angleterre, milite depuis longtemps pour une meilleure transparence et pour le développement de la finance verte.

Le Devoir

MARCHÉS BOURSIERS

TORONTO
S&P TSX
14 643,71 ▲ +24,74 +0,2%

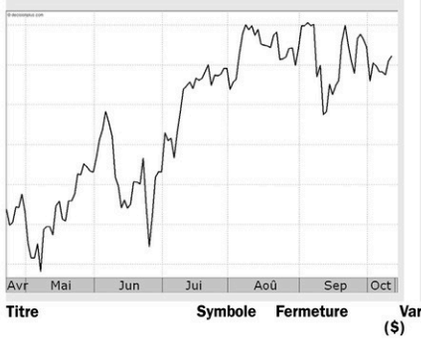

New York
S&P 500
2132,55 ▼ -6,63 -0,3%

NASDAQ
5213,33 ▼ -25,69 -0,5%

DOW JONES
18 098,94 ▼ -45,26 -0,3%

PÉTROLE
50,44
+0,26 $US
+0,5% ▲

OR
1257,60
+3,80 $US
+0,3% ▲

DOLLAR CANADIEN
75,73
+0,31 $US
+0,4% ▲
1$US = 1,3205
68,53
+0,06 EURO
1 EURO = 1,4592

Titre	Symbole	Fermeture	Variation ($)	Variation (%)	Volume (000)
LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO					
S&P TSX	SPTT	14643.71	24.74	0.17	212846
S&P TX20	TX20	634.19	1.73	0.27	73498
S&P TX60	TX60	856.02	1.70	0.20	99442
S&P TX60 Cap.	TX6C	946.59	1.89	0.20	99442
Cons. de base	TTCS	530.23	2.20	0.42	4565
Cons. discré.	TTCD	174.83	-1.52	-0.86	6790
Énergie	TTEN	207.05	1.21	0.59	50100
Finance	TTFS	255.71	0.46	0.18	32202
Aurifère	TTGD	212.00	2.78	1.33	63554
Santé	TTHC	81.13	-0.46	-0.56	2692
Tech. de l'info	TTTK	55.42	-0.42	-0.75	3022
Industrie	TTIN	195.60	-0.35	-0.18	8832
Matériaux	TTMT	229.76	0.81	0.35	76632
Immobilier	TTRE	286.20	1.66	0.58	6891
Télécoms	TTTS	152.57	0.19	0.12	2503
Sev. collect.	TTUT	234.00	0.10	0.04	11960
Métaux/minerals	TTMN	670.38	0.00	0.00	0
TSX CROISSANCE					
TSX Venture	JX	777.50	6.95	0.90	71940
ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE					
Alim. Couche-Tard	ATD.B	66.35	1.11	1.70	1486
Canadian-Tire	CTC.A	130.92	-0.21	-0.16	154
Cogeco	CCA	62.39	-0.64	-1.02	86
Corus	CJR.B	11.43	-0.46	-3.87	674
Groupe TVA	TVA.B	3.58	-0.01	-0.28	3
Jean Coutu	PJC.A	19.64	0.32	1.66	205
Loblaw	L	66.38	-0.11	-0.17	746
Magna	MG	55.64	-1.00	-1.77	919
Metro	MRU	41.46	-0.04	-0.10	764
Quebecor	QBR.B	38.05	0.05	0.13	422
Uni Select	UNS	31.58	0.19	0.61	66
Saputo	SAP	46.61	-0.01	-0.02	475
Shaw	SJR.B	26.52	0.27	1.03	1341
Dollarama	DOL	101.12	-0.13	-0.13	239
Restaurant Brands	QSR	57.55	-0.85	-1.46	425
Transat A.T.	TRZ	6.26	-0.05	-0.79	18
Yellow Media	Y	20.76	-0.08	-0.38	13
ÉNERGIE					
Cameco	CCO	10.33	0.05	0.49	2034
Canadian Natural	CNQ	42.81	-0.24	-0.56	1764
Hydro One	H	24.35	-0.18	-0.73	285
Enbridge	ENB	58.21	0.27	0.47	1392
EnCana	ECA	14.75	0.18	1.24	4863
Enerplus	ERF	9.65	0.04	0.42	1702
Pengrowth Energy	PGF	2.26	0.01	0.44	750
Pétrolière Impériale	IMO	43.39	0.26	0.60	516
Suncor Energy	SU	37.59	0.40	1.08	2662
Cenovus Energy	CVE	20.50	0.21	1.03	2046
TransCanada	TRP	61.10	-0.04	-0.07	1169
Valener	VNR	21.27	0.12	0.57	70
FINANCIÈRES					
B. CIBC	CM	100.35	0.33	0.33	1425
B. de Montréal	BMO	84.54	0.26	0.31	1122
B. Laurentienne	LB	48.76	0.04	0.08	70
B. Nationale	NA	45.64	0.06	0.13	801
B. Royale	RY	82.61	0.50	0.61	2397
B. Scotia	BNS	70.24	0.25	0.36	1537
B. TD	TD	58.23	0.31	0.54	2589
Brookfield Asset	BAM.A	47.36	0.26	0.55	2076
Cominar Real	CUF.UN	15.17	0.13	0.86	777
Corp. Fin. Power	PWF	30.80	-0.05	-0.16	339
Fin. Manuvie	MFC	19.14	-0.13	-0.67	3712
Fin. Sun Life	SLF	43.27	-0.16	-0.37	1040
Great-West Lifeco	GWO	33.14	0.01	0.03	367
Industrielle All.	IAG	49.23	-0.51	-1.03	131
Power Corporation	POW	28.33	0.00	0.00	600
TMX	X	61.99	-0.07	-0.11	90
INDUSTRIELLES					
Air Canada	AC	12.61	0.10	0.80	1511
Bombardier	BBD.B	1.75	-0.02	-1.13	2443
CAE	CAE	18.77	0.12	0.64	359
Canadien Pacifique	CP	201.08	0.47	0.23	253
Chemin de fer CN	CNR	87.83	-0.01	-0.01	1196
SNC-Lavalin	SNC	51.10	-0.62	-1.20	336
Transcontinental	TCL.A	17.39	-0.03	-0.17	142
TransForce	TFI	27.57	-0.35	-1.25	95
ENTREPRISES DE MATÉRIAUX					
Agrium	AGU	117.93	-0.13	-0.11	236
Barrick Gold	ABX	21.15	0.13	0.62	3899
Goldcorp	G	19.39	0.35	1.84	2657
Kinross Gold	K	4.96	0.05	1.02	4625
Mines Agnico-Eagle	AEM	61.16	0.07	0.11	680
Potash	POT	21.20	-0.02	-0.09	4094
Teck Resources	TCK.B	23.92	-0.82	-3.31	5212

Titre	Symbole	Fermeture	Variation ($)	Variation (%)	Volume (000)
SERVICES PUBLICS					
Fortis	FTS	40.96	-0.38	-0.92	6901
TransAlta	TA	5.80	0.03	0.52	386
TECHNOLOGIE					
BlackBerry	BB	9.86	-0.20	-1.99	779
CGI	GIB.A	61.61	-0.45	-0.73	540
TÉLÉCOMMUNICATIONS					
BCE	BCE	60.38	0.04	0.07	1087
Manitoba Telecom	MBT	37.30	0.06	0.16	143
Rogers	RCI.B	54.62	0.10	0.18	460
Telus	T	42.85	0.03	0.07	814
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
iShares DEX	XBB	32.13	0.06	0.19	50
iShares MSCI	XEM	27.44	-0.32	-1.15	11
iShares MSCI EMU	EZU	33.12	0.00	0.00	0
iShares S&P 500	XSP	24.48	-0.09	-0.37	375
iShares S&P/TSX	XIC	23.20	0.04	0.17	59
LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
HORIZONS BETA	HGD	10.37	-0.25	-2.35	7882
FORTIS INC	FTS	40.96	-0.38	-0.92	6901
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	5.64	0.07	1.26	5619
ALGONQUIN POWER &	AQN.IR	40.60	1.05	2.65	5576
TECK COMINCO CL B	TCK.B	23.92	-0.82	-3.31	5212
ENCANA CORP	ECA	14.75	0.18	1.24	4863
FIRST QUANTUM	FM	10.61	-0.12	-1.12	4185
POTASH CORP	POT	21.20	-0.02	-0.09	4094
BARRICK GOLD CORP	ABX	21.15	0.13	0.62	3899
MANULIFE FINANCIAL	MFC	19.14	-0.13	-0.67	3712
LES GAGNANTS EN %					
PAINTED PONY	PPY	9.06	0.63	7.47	1902
HB NYMEX NG BULL	HNU	14.22	0.85	6.36	1628
AETERNA ZENTARIS	AEZ	5.30	0.30	6.00	289
ASANKO GOLD INC	AKG	5.05	0.26	5.43	1227
PREMIUM BRANDS	PBH	64.33	3.19	5.22	173
IBI GROUP INC	IBG	5.90	0.25	4.42	112
CANYON SERVICES	FRC	5.84	0.24	4.29	514
KELT EXPLORATIONS	KEL	6.29	0.24	3.97	1586
GUYANA GOLDFIELDS	GUY	7.50	0.26	3.59	678
SEMAFO	SMF	5.19	0.18	3.59	2400
LES PERDANTS EN %					
HB NYMEX NG BEAR	HND	9.65	-0.67	-6.49	1298
AMAYA INC	AYA	21.50	-1.42	-6.20	637
CONCORDIA INTL	CXR	5.35	-0.32	-5.64	808
CORUS	CJR.B	11.43	-0.46	-3.87	674
MITEL NETWORKS	MNW	8.97	-0.36	-3.86	111
HORIZONS BETAPRO	HVI	12.83	-0.44	-3.32	571
TECK COMINCO CL B	TCK.B	23.92	-0.82	-3.31	5212
NORTHVIEW	NVU.UN	21.08	-0.72	-3.30	194
CASCADES INC	CAS	12.40	-0.41	-3.20	120
HORIZONS BETA	HGD	10.37	-0.25	-2.35	7882
LES GAGNANTS EN $					
PREMIUM BRANDS	PBH	64.33	3.19	5.22	173
ALIMENTATION	ATD.B	66.35	1.11	1.70	1486
ALGONQUIN POWER &	AQN.IR	40.60	1.05	2.65	5576
FRACO-NEVADA CORP	FNV	85.41	1.02	1.21	596
HB NYMEX NG BULL	HNU	14.22	0.85	6.36	1628
DETOUR GOLD CORP	DGC	24.15	0.82	3.51	1071
EXTENDICARE REALTY	WTE	25.39	0.82	3.34	135
BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	52.68	0.69	1.33	134
PAINTED PONY	PPY	9.06	0.63	7.47	1902
TOURMALINE OIL	TOU	36.29	0.60	1.68	455
LES PERDANTS EN $					
AMAYA INC	AYA	21.50	-1.42	-6.20	637
MAGNA INTL INC	MG	55.64	-1.00	-1.77	919
RESTAURANT BRANDS	QSR	57.55	-0.85	-1.46	425
TECK COMINCO CL B	TCK.B	23.92	-0.82	-3.31	5212
WEST FRASER TIMBER	WFT	39.68	-0.79	-1.95	339
SHAWCOR LTD	SCL	32.84	-0.76	-2.26	228
NORTHVIEW	NVU.UN	21.08	-0.72	-3.30	194
HB NYMEX NG BEAR	HND	9.65	-0.67	-6.49	1298
SHOPIFY IINC	SH	55.59	-0.66	-1.17	132
SNC-LAVALIN GROUP	SNC	51.10	-0.62	-1.20	336

Consultez toutes les cotes boursières sur **www.decisionplus.com**

CENTRE D'ANALYSE ET DE SUIVI DE L'INDICE QUÉBEC
L'indice Québec est une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'Institut de recherche en économie contemporaine

INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermeture	var. pts	var. %
IQ30	2342,20	+1,11	+0,05
IQ120	2398,46	-1,15	-0,05

Émission gratuite en direct sur
decisionplus.com
La Bourse en direct

MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Les sommes annoncées jeudi permettent notamment à Harnois de financer l'acquisition des 36 stations-service Esso situées dans les régions de Montréal et de Québec.

La Caisse et le Fonds de solidarité misent sur le Groupe Harnois

L'investissement de 45 millions de dollars met la table pour le développement de stations-service multicarburants

GÉRARD BÉRUBÉ

La Caisse de dépôt et le Fonds de solidarité FTQ veulent participer à l'essor des stations-service multicarburants. Les deux institutions ont misé jeudi 45 millions sur le Groupe Harnois.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé un investissement de 30 millions, sous forme de capital-actions, dans Harnois Groupe pétrolier. Le Fonds de solidarité FTQ participe à l'opération en injectant 15 millions. Ces sommes permettent notamment à Harnois de financer l'acquisition des 36 stations-service Esso situées dans les régions de Montréal et de Québec, annoncée en mars. Le réseau compte désormais plus de 400 stations-service sous les bannières Harnois, Pétro-T et Esso, indique-t-on dans le communiqué.

Harnois était déjà distributeur de la marque Esso depuis 2004. Cette acquisition devenait la deuxième transaction d'importance en moins d'un an pour le groupe. En août 2015, il mettait la main sur Les Pétroles Therrien et ses 142 postes d'essence *«afin de regrouper les activités de deux des plus grands distributeurs indépendants de produits pétroliers dans la province»*, disait-on alors.

Il est ajouté dans le communiqué que *«l'entreprise évalue présentement le développement de sites multicarburants qui pourraient être mis en place au cours des deux prochaines années. Un projet, qui vise une dizaine de sites au Québec, est d'ailleurs présentement à l'étude pour l'intégration de bornes électriques de recharge rapide. L'ajout de dispositifs pour des énergies telles que le propane et le gaz naturel compressé est également à l'étude.»*

Pour Christian Dubé, premier vice-président, Québec à la Caisse, *«en visant l'intégration de bornes électriques de recharge rapide, nous croyons que Harnois, le plus grand réseau indépendant au Québec avec ses 400 stations-service, pourrait devenir l'un des premiers réseaux à offrir une telle offre multicarburants, ce qui positionnerait l'entreprise avantageusement dans la transition énergétique qui s'opère dans le marché»*.

Québec avec Sonic

Plus tôt en octobre, le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie, Pierre Arcand, a annoncé un projet pilote pour implanter des stations multicarburants, dont la première d'ici la fin de 2018. Quatre régions ont été choisies pour ce projet, soit Montréal, Québec, l'Estrie et l'Outaouais.

Québec s'est associé à la Coop fédérée, propriétaire de la pétrolière Sonic. *«C'est un comité qui verra au bon fonctionnement du projet, piloté par le gouvernement du Québec et par la Coop fédérée. Le comité s'est adjoint plusieurs partenaires, soit Gaz Métro, Hydro-Québec, Air Liquide, Toyota Canada et Énergie Sonic, qui est une filiale de la Coop fédérée»*, peut-on lire dans un texte de La Presse canadienne.

En décembre dernier, Sonic et le Groupe Filgo ont fusionné leurs activités dans le domaine des stations-service et des produits d'énergie. Sonic employait 220 personnes et exploitait un réseau de 185 stations-service et de 45 dépanneurs Soni-Choix. Filgo, un distributeur Shell, employait 640 personnes. L'entreprise basée à Sainte-Marie exploitait 145 stations-service, 15 centres de distribution, 12 sites libre-service pour camions et 10 sites d'entreposage régionaux.

Le Devoir

90 postes éliminés chez Pharmascience

Pharmascience a annoncé jeudi une restructuration interne en éliminant environ 90 postes à son siège social de Montréal. *«Cette décision a été prise pour accroître sa compétitivité et optimiser son efficacité opérationnelle»*, a souligné l'entreprise pharmaceutique, qui compte plus de 1500 employés. *«Les pressions sur les prix et les réglementations ont entraîné une instabilité accrue des marchés, surtout au Québec, mais aussi au Canada et à l'échelle mondiale»*, a indiqué le fabricant de médicaments génériques, qui se décrit comme le plus grand employeur pharmaceutique au Québec.

Le Devoir

Opposition à la fusion entre Amaya et William Hill

Le plus important actionnaire de la société britannique William Hill s'oppose à une éventuelle fusion entre la société de pari sportif et le spécialiste québécois du jeu en ligne Amaya. Dans une lettre ouverte envoyée au conseil d'administration de William Hill, Parvus Asset Management, qui détient 14,3% de la société, demande l'abandon des discussions. Dans sa missive consultée par La Presse canadienne, le gestionnaire londonien indique clairement qu'il se prononcera contre toute proposition qui serait présentée aux actionnaires par William Hill. Amaya, propriétaire du site PokerStars, et William Hill ont confirmé vendredi dernier la tenue de pourparlers entourant une éventuelle fusion. L'entreprise établie à Pointe-Claire réévalue sa stratégie d'affaires depuis février.

La Presse canadienne

Fondaction CSN investit dans Ficodis

Ficodis reçoit un investissement de 5,3 millions de la part du Fondaction CSN. Groupe de distribution de fournitures industrielles dont le siège social est basé à Montréal, Ficodis annonce également l'acquisition de Varco, ce qui porte à quatre le nombre de ses acquisitions en 2016 et à 115 le nombre d'employés de l'entreprise.

Le Devoir

ÉCONOMIE

FAILLITE

Nortel s'entend sur le partage de ses actifs

Près de 7,3 milliards $US devraient être partagés entre les créanciers et les pensionnés

Toronto — La longue bataille sur le partage des 7,3 milliards $US recueillis lors de la liquidation de faillite de Nortel Networks a pris fin mercredi soir, avec la conclusion d'un règlement.

L'ancien géant canadien des télécommunications a fait faillite en 2009 à la suite d'un scandale comptable. À son sommet, en 1999 et en 2000, Nortel valait près de 300 milliards et employait plus de 90 000 personnes à travers le monde.

L'entente annoncée mercredi fait suite à des années de batailles devant les tribunaux au sujet du partage des actifs restants de Nortel — dont la plus grande partie est composée du produit de la vente de certaines parties de l'entreprise dans la foulée de son démantèlement. En vertu de l'accord, les créanciers canadiens de Nortel obtiendront environ 57 % du produit de la vente d'actifs, ce qui équivaut à environ 4,1 milliards $US.

Les créanciers américains toucheront 24 % de l'actif, soit environ 1,8 milliard. Le reste devrait être partagé entre les créanciers européens.

Longue bataille

Le règlement, qui doit toujours être approuvé au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, permettrait aux pensionnés et aux autres créanciers de recevoir des paiements. La décision pourrait apporter une certaine certitude aux quelque 20 000 retraités de Nortel au Canada, qui ont vu leurs prestations de retraite chuter de façon importante depuis la procédure de faillite de 2009.

La bataille juridique sur les actifs de Nortel a débuté en mai 2014, alors que la question a été débattue devant des juges au Canada et aux États-Unis. Les audiences visaient à répartir les milliards de dollars entre diverses entreprises de Nortel à travers le monde, afin qu'elles puissent payer leurs créanciers, incluant les détenteurs d'obligations, les retraités de Nortel et environ 40 000 pensionnés britanniques de Nortel.

Coûteuses procédures

Le procès de Nortel est considéré comme un des plus grands cas de faillite de l'histoire canadienne. Le coût de la procédure a grimpé bien au-dessus de la barre de 1 milliard ces cinq dernières années, les dépenses juridiques ayant grugé de l'argent qui aurait autrement été partagé entre les diverses parties.

En mai, le plus haut tribunal de l'Ontario a rejeté une demande d'appel de la part d'un groupe de détenteurs d'obligations américains au sujet d'une décision de 2015 déterminant comment les 7,3 milliards d'actifs devraient être divisés. Un panel de trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté les raisons mises de l'avant par le groupe, affirmant qu'elles étaient sans fondement.

Dans son jugement, la Cour d'appel a exprimé une certaine frustration vis-à-vis des retards et des querelles juridiques qui avaient eu lieu dans cette affaire. Elle a noté que sept années s'étaient écoulées depuis le début de la procédure de faillite et que plus de 6800 anciens employés et retraités de Nortel étaient morts pendant que les coûts des démarches juridiques grimpaient au-delà de 1 milliard.

La Presse canadienne

CONSEIL CONSULTATIF

Québec exige qu'on lui accorde une place

ISABELLE PORTER
à Québec

Les milieux d'affaires de la capitale dénoncent l'absence d'entrepreneurs de la région au sein du nouveau conseil consultatif sur l'économie et l'innovation créé par le gouvernement Couillard. Dirigé par Monique F. Leroux, ce conseil est composé de 26 personnes.

« Le Québec inc. ne se limite pas à la région de Montréal. Ce n'est certainement pas les représentants qui manquent dans la région », a fait valoir jeudi le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ), Alain Aubut.

« Une initiative aussi porteuse en matière de développement économique doit absolument se doter d'une voix forte en provenance de la Capitale », plaide-t-il dans un communiqué.

Noms connus

Créé mercredi, le conseil consultatif doit faire des recommandations au gouvernement sur les moyens d'accélérer la croissance de l'économie dans tous les secteurs.

En plus de M^me^ Leroux, il compte parmi ses membres Pierre Boivin (p.-d.g. de Claridge), Alain Bouchard (Couche-Tard), Sophie Brochu (Gaz Métro), le nouveau président du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, et le président d'Investissement Québec, Pierre Gabriel Côté, et plusieurs autres.

La Coalition avenir Québec (CAQ) a, elle aussi, dénoncé l'absence de Québec au comité jeudi. *« Le ministre Blais et ses collègues sont-ils d'accord avec le PM qui ignore les gens d'affaires de la Capitale-Nationale pour son comité ? »*, a écrit le député de La Peltrie, Éric Caire, sur Twitter.

Changements possibles

Invitée à réagir, la ministre de l'Économie, Dominique Anglade, a affirmé jeudi en fin de journée que Québec n'avait en aucun cas été oublié. *« On a approché plusieurs personnes* [de Québec]*, dont une qui devait faire partie du conseil jusqu'à la dernière minute, mais qui a dû se retirer. »*

La ministre ajoute qu'elle est *« ouverte »* et qu'il serait possible d'intégrer un autre membre d'ici à la première réunion, prévue le 4 novembre.

Elle signale que la *« grande région de Québec »* est déjà représentée par Marcel Dutil du Groupe Canam (Beauce) et le président du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

Le Devoir

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Philippe Couillard, Manuel Valls et Justin Trudeau ont parlé d'une même voix jeudi.

Des premiers ministres en croisade pour le libre-échange

Philippe Couillard, Manuel Valls et Justin Trudeau se portent à la défense du traité critiqué par plusieurs

BORIS PROULX

Les chefs de gouvernement du Québec, de la France et du Canada ont d'une même voix encensé le projet de libre-échange avec l'Union européenne (UE) devant des gens d'affaires réunis à Montréal, jeudi. Tour à tour, Philippe Couillard, Manuel Valls et Justin Trudeau ont pris le micro pour répondre aux principales critiques de l'Accord économique et commercial global (AECG), qui doit être signé le 27 octobre à Bruxelles.

Les trois premiers ministres ont martelé sans relâche les bienfaits de l'entente, basée sur les *« valeurs communes »* entre le Canada et l'Europe. L'AECG serait bénéfique tant pour le droit des travailleurs que pour la prospérité des moins fortunés, garantissant le maintien des services publics et l'exception culturelle, aux dires des dirigeants, qui vont jusqu'à le comparer à l'ambitieux accord de Paris sur les changements climatiques.

Pas unanime

À l'intérieur du Centre Sheraton, les quelque 850 invités de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), qui ont dû débourser 150 $ pour le dîner-conférence, ont applaudi le consensus affiché par les premiers ministres. Pourtant, le sujet ne fait pas l'unanimité dans la population. Des deux côtés de l'Atlantique, le milieu environnementaliste et altermondialiste s'oppose au traité.

L'eurodéputé du parti Europe écologie Les Verts (EELV), José Bové, de passage à Montréal mercredi, a dit craindre pour les Canadiens advenant la mise en place de l'accord, *« conçu pour le 1 % »*, selon lui. *« On va ouvrir les marchés, et les grandes multinationales européennes pourront s'installer sans autre critère que celui du moins cher. »*

Une manifestation organisée par le comité d'accueil Stop AECG a d'ailleurs eu lieu en marge de la venue du premier ministre Valls. Des représentants de Québec solidaire y ont notamment participé.

Le premier ministre du Québec a pesté contre les opposants à l'AECG, qualifiant leur discours de *« protectionniste et défensif »*. Son appui sans faille au libre-échange avec l'Europe est la position *« véritablement progressiste »*, selon lui. *« La fermeture des marchés nuit à l'emploi* […] *et nuit avant tout aux moins fortunés. »*

Selon Philippe Couillard, la crédibilité du projet européen serait mise à mal par un rejet du traité

Le chef du gouvernement français a pour sa part qualifié l'entente de *« meilleur accord jamais conclu entre l'Union européenne et une autre puissance commerciale »*.

Manuel Valls a du même souffle émis des doutes quant au projet d'accord similaire, cette fois entre l'UE et les États-Unis, *« embourbé »* après 15 séances de négociations.

Avec le Canada, au contraire, l'Europe partage *« les mêmes valeurs, la même vision du progrès »*, soutient-il. C'est pourquoi l'entente représente une situation *« win-win-win »* : bénéfique tant pour les entreprises, les pays que *« pour les citoyens, aussi »*.

Le texte de l'AECG devra dans un premier temps être voté par le gouvernement fédéral canadien et par le Parlement européen, après quoi la majorité de ses dispositions s'appliqueront. Dans certains pays, l'accord est fortement contesté, comme en Allemagne, en Autriche ou en Belgique.

Selon Philippe Couillard, la crédibilité du projet européen serait mise à mal par un rejet du traité. *« C'est aussi un test sur l'Europe quant à sa capacité d'agir dans son contexte actuel. Car, disons-le franchement, s'il y a un pays avec lequel il est logique pour l'Europe de conclure une entente de libre-échange, c'est bien le Canada. À l'inverse, on pourrait dire que si ce n'est pas possible avec le Canada, avec qui donc ce serait possible ? »*

Nouveau partenaire de référence

Le premier ministre français a aussi présenté une offre inusitée aux dirigeants d'entreprises. Revenant sur le Brexit, vote crucial de juin à l'issue duquel le Royaume-Uni a choisi de quitter l'UE, Manuel Valls invite les entrepreneurs canadiens, historiquement plus liés à Londres, à se tourner vers Paris.

« Dans une Union européenne sans la Grande-Bretagne [sic]*, vous devrez aussi vous adapter. La France propose au Canada, comme au Québec, d'être votre partenaire de référence dans l'Union européenne. »*

Le Royaume-Uni est le premier partenaire du Canada en Europe, avec des échanges bilatéraux de l'ordre de 22 milliards de dollars en 2013, suivi de l'Allemagne (18,9 milliards) et de la France (8,5 milliards).

Le Devoir

Lisée met son grain de sel

Le nouveau chef du Parti québécois a assisté comme spectateur à l'échange entre les premiers ministres. Il a déclaré à la presse être favorable à l'AECG, qui *« va créer des emplois au Québec »*. Le député de Rosemont a toutefois indiqué qu'à son avis, les agriculteurs de l'industrie laitière risquent de ne pas être suffisamment compensés par Ottawa. *« M. Couillard a laissé tomber nos producteurs laitiers »*, croit-il. Un gouvernement du PQ n'aurait pas non plus tenu à accorder le droit aux entreprises étrangères de poursuivre le gouvernement s'ils se sentent lésés par l'État, a-t-il ajouté.

Berlin autorisé par la justice à signer l'entente sous conditions

Berlin — La Cour constitutionnelle a autorisé jeudi, sous conditions, le gouvernement allemand à approuver l'application provisoire de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Accord économique et commercial global [AECG], en anglais CETA), donnant satisfaction aux soutiens et aux détracteurs du texte.

Le gouvernement pourra comme prévu signer cet accord le 27 octobre prochain au cours d'un sommet Canada-UE à Bruxelles, selon le jugement rendu par les juges de Karlsruhe.

La Cour exige toutefois de Berlin la garantie que l'Allemagne pourra à l'avenir sortir de l'accord, au cas où elle lui demanderait. Les juges n'ont en effet pas encore statué sur la constitutionnalité du traité et plusieurs mois s'écouleront avant qu'ils n'arrivent à un jugement sur ce point.

L'AECG n'entrera par ailleurs pleinement en vigueur qu'après sa ratification par les parlements nationaux des 28 pays de l'UE, ce qui peut prendre des années.

Nombreuses craintes

Le traité fait l'objet d'un vif débat en Allemagne, où ses détracteurs craignent qu'il n'entraîne une déréglementation généralisée et un recul du champ d'action des gouvernements, tout comme l'accord TTIP (ou TAFTA), toujours en cours de négociations avec les États-Unis.

Près de 200 000 citoyens et le groupe parlementaire du parti de gauche, Die Linke, ont déposé des plaintes auprès de la Cour, jugeant que l'AECG contrevient à la Constitution.

La Cour a posé jeudi deux autres conditions à son aval : seules les parties du traité sous la compétence de l'Union européenne doivent entrer en vigueur provisoirement, et non celles qui dépendent des États nationaux, comme notamment la propriété intellectuelle ou encore le transport maritime.

Elle veut aussi des garanties fermes d'un règlement transparent et démocratique des litiges. Les détracteurs du traité redoutent la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage parallèle pour les investisseurs étrangers qui viendrait notamment affaiblir le pouvoir des autorités publiques face aux grandes entreprises.

Agence France-Presse

200 000

Nombre de citoyens qui ont déposé des plaintes auprès de la Cour constitutionnelle allemande, jugeant que l'Accord économique et commercial global contrevient à la Constitution du pays

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2016-10-12
Lotto 6/49 : 08 28 31 40 42 47 — 37 compl.
Québec 49 : 02 09 12 17 40 43 — 18 compl.
Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 $
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 $
76514457-01
Extra 5404591
Lotto MAX Ce soir, 16 MILLIONS $ (approx.)
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.
lotoquebec.com/loteries

Sophie DOWNS M.Ps.
Psychologue clinicienne
Médiatrice familiale
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.
• psychothérapie individuelle
• psychothérapie conjugale
• médiation familiale
T 514 861-0630

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

NATIONS UNIES

Un choix prometteur

À quoi sert l'ONU? Le conflit en Syrie et l'impuissance onusienne à y remédier ont plongé l'organisation internationale dans l'une des pires crises de son histoire. Arrive le Portugais António Guterres, nouveau secrétaire général des Nations unies. Le choix est heureux; les défis, énormes.

La marge de manœuvre d'un secrétaire général est forcément limitée. L'ONU est l'addition plus ou moins ordonnée des États membres qui siègent à son Assemblée générale et, plus précisément, des quinze diplomates assis à la table de son Conseil de sécurité, habitués qu'ils sont à se crêper le chignon. Mais il se trouve, en l'occurrence, que la candidature d'António Guterres, ancien premier ministre socialiste du Portugal, a fait l'objet d'une certaine unanimité, relative et calculée certes, mais réelle — et, donc, encourageante, comme l'ONU est en mal de cohésion.

Aussi son élection a-t-elle quelque chose d'inattendu: d'abord parce qu'existait au sein du Conseil de sécurité la volonté d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général. Ensuite parce qu'on attendait un choix venu de l'ex-Europe de l'Est, comme une loi non écrite veut qu'il y ait rotation géographique des secrétaires généraux.

GUY TAILLEFER

C'est un vote qui, en fait, aurait facilement pu tourner autrement, avec veto russe à la clé contre M. Guterres, si la candidature de la Bulgare Irina Bokova, secrétaire générale de l'UNESCO, avait tenu la route. Pour ne pas avoir dit non au candidat qui était manifestement le plus populaire et le plus compétent, on comprend du reste que Moscou a marchandé son adhésion et qu'il s'attendra à obtenir sa part de postes influents au sein de la nouvelle administration. Tout comme Pékin, d'ailleurs.

◆◆◆

Choisi la semaine dernière par le Conseil de sécurité, M. Guterres a vu sa désignation entérinée par acclamation jeudi par l'Assemblée générale. Après les dix années de mandat sans éclat du Sud-Coréen Ban Ki-moon, on attend beaucoup de lui. Probablement trop.

On attend de lui qu'il améliore l'efficacité générale de l'appareil onusien. Au premier chef, il lui faudra faire preuve de leadership sur la question syrienne, là où les membres permanents du Conseil de sécurité ont lamentablement échoué jusqu'à maintenant. En s'appuyant sur *«l'heureuse collusion»* des États-Unis et de la Russie autour de sa nomination, suggère en outre *The Guardian* en analyse, le nouveau secrétaire général ferait bien de saisir l'occasion pour faire pression sur les membres du Conseil afin qu'ils acceptent enfin de renoncer à leur pouvoir de veto dans les situations où sont commis des crimes de guerre.

Haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés de 2005 à 2015, il a été critiqué pour des ratés commis par le HCR face à la crise migratoire qui a poussé à l'exil quatre millions de Syriens. Mais sa réputation est surtout celle d'un rassembleur doté d'un grand savoir-faire politique et diplomatique. Au Haut-Commissariat pour les réfugiés, il a laissé le souvenir d'un patron *«humble et humain»* et d'un *«travailleur acharné et méthodique»*, selon d'anciens collaborateurs cités par *Le Monde*. Sous son règne, le nombre d'employés au siège du HCR à Genève a été réduit et le personnel de terrain, augmenté. Grand défenseur des droits de la personne, signale encore *Le Monde*, il est très respecté par les organisations non gouvernementales. Devenant secrétaire général de l'ONU, il a en outre promis, quand il entrera en fonction le 1er janvier, d'appliquer la parité hommes-femmes dans les postes de haute responsabilité au sein de l'organisation.

António Guterres, l'homme de la situation? De toute évidence. Voyons maintenant dans quelle mesure il sera libre d'agir.

LAC-MÉGANTIC

Qu'on accélère!

La tragédie qui a coûté la vie à 47 personnes de Lac-Mégantic en ce soir fatidique du 6 juillet 2013 continue de hanter la population qui, chaque jour, doit toujours vivre avec le passage de convois ferroviaires, certains transportant des matières dangereuses. Plus de trois ans ont passé et on n'en est encore qu'aux études préliminaires de la voie de contournement du centre-ville.

Comme l'écrivait *Le Devoir* jeudi, il faudra peut-être attendre encore sept ans avant que ce projet se concrétise. C'est trop long pour une population très ébranlée dont les deux tiers, selon une étude de la Direction de santé publique de l'Estrie rendue publique l'hiver dernier, souffrent encore de *«manifestations modérées ou sévères de stress post-traumatique»*.

MANON CORNELLIER

Construire une voie ferrée n'est pas aussi simple que de construire une route, on en convient, surtout quand cette voie sert au transport de matières dangereuses, enjambe la rivière Chaudière et exige de procéder à des expropriations. Mais faut-il vraiment dix ans entre le déraillement funeste de 2013 et la réalisation du projet?

Le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, fait face à des pressions répétées pour faire accélérer les choses. Sa réponse est toujours la même. Il veut bien que les choses aillent plus vite, mais *«c'est vraiment la ville de Lac-Mégantic qui gère le projet»*. Il l'a répété cette semaine ainsi que le 5 octobre dernier en réponse à un rapport du comité des transports sur la sécurité ferroviaire.

Financée par Ottawa et Québec, l'étude de la firme AECOM a démarré en 2015. En mai dernier, une proposition de trajet a été présentée à la population, mais ce n'est que l'an prochain que le rapport préliminaire sera achevé, celui qu'Ottawa attend pour prendre une décision en matière de financement. Puis, ce sera l'étude d'*«avant-projet définitif»* en 2018, les plans et devis en 2019 et 2020 et la construction en 2021 et 2022.

Le maire de la ville, Jean-Guy Cloutier, disait en mai dernier que la Ville ne pouvait sauter les étapes si elle voulait obtenir les autorisations nécessaires au nouveau tracé de 12km, dont le coût est évalué à 115 millions. On ne lui reproche pas de vouloir faire les choses dans les règles, mais, à entendre le ministre, on croirait qu'il revient à la Ville d'accélérer les choses. Si elle n'en a pas le pouvoir, que le ministre cesse de le laisser entendre. Si c'est plutôt une question de moyens — l'échéancier de l'étude ayant été établi par la firme AECOM, aux dires même du ministère —, qu'il nous explique alors pourquoi il n'offre pas de prendre les choses en main ou de mieux soutenir la ville afin que cette voie soit construite plus tôt que tard. C'est tout ce que souhaitent les Méganticois.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

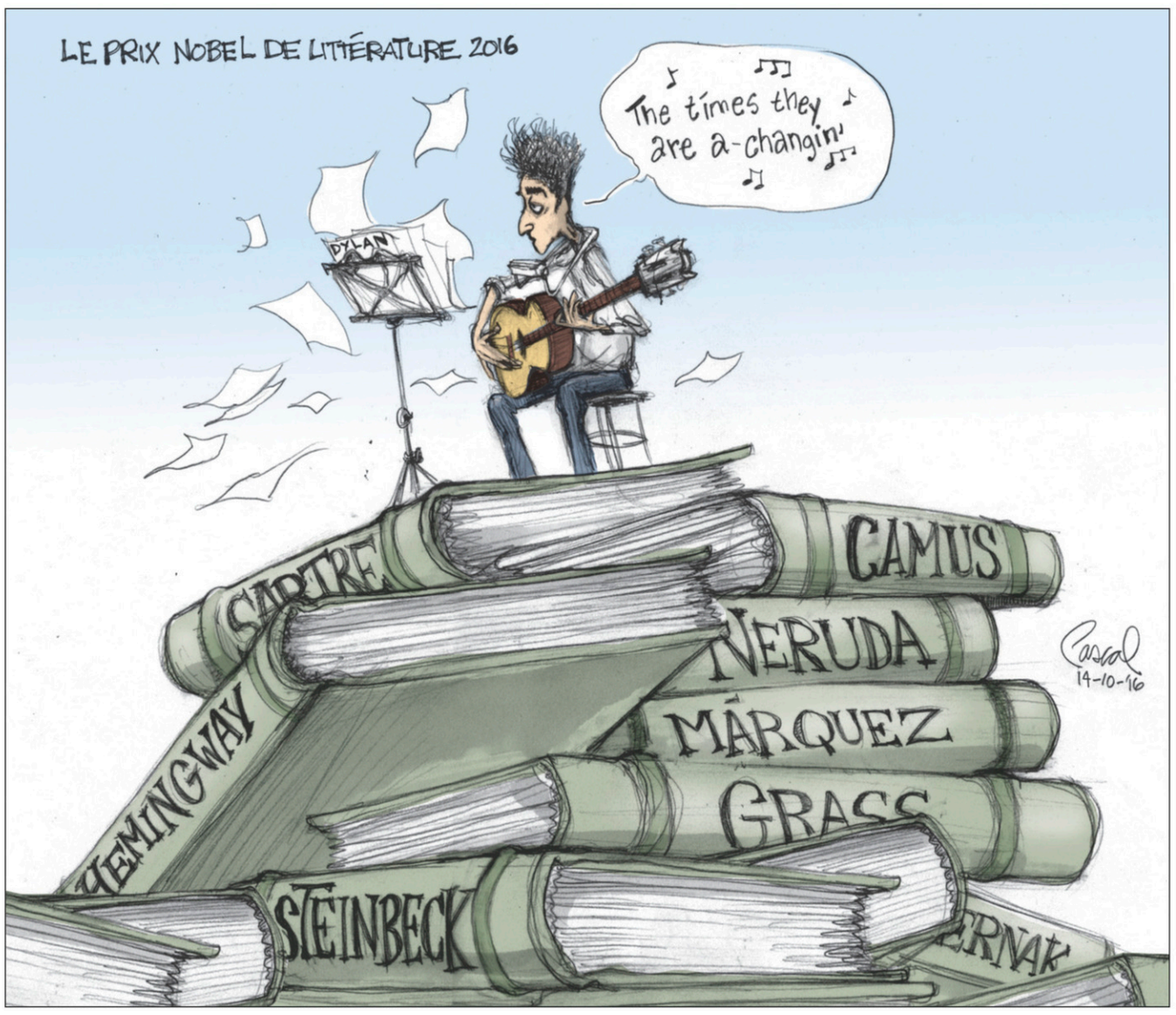

LETTRES

Défendez les employés du Centre des sciences!

Madame Julie Payette,

En ce mercredi soir, vers 21 h, je m'apprêtais à vous écrire une lettre en tant que directrice du Centre des sciences de Montréal. J'entre votre nom dans un moteur de recherche, et j'apprends que vous avez démissionné de ce poste et que la nouvelle est publique depuis quelques heures à peine.

J'ai décidé de vous écrire cette lettre ouverte quand même. Je m'adresserai à vous comme citoyenne. Citoyenne, maintenant, libre d'exprimer ses opinions sur la place publique.

Mme Payette, je vous exhorte à prendre position publiquement pour les employés dont vous étiez la directrice ces trois dernières années et qui sont en grève depuis quatre mois. Ces travailleuses et ces travailleurs luttent courageusement, mais elles et ils sont écoeurés et choqués. Je vous demande d'affirmer haut et fort que ces employées et employés et, par extension, leur famille, méritent mieux que les conditions salariales déplorables que le Centre des sciences de Montréal leur a jusqu'à maintenant octroyées. Elles et ils méritent mieux que l'indifférence, les interminables silences et le mépris dont a fait preuve l'employeur dans la négociation en cours. Convenez publiquement avec moi, Mme Payette, que cela est totalement inacceptable pour un centre scientifique aussi important de Montréal. Centre des sciences, il faut que cela se sache, qui relève d'une agence fédérale dont les coffres débordent d'argent: la Société immobilière du Canada.

Le Centre des sciences a permis à des centaines de milliers d'enfants et d'adultes, de groupes scolaires, de familles et de curieux de tout acabit d'explorer le monde fascinant des sciences. La qualité et la rigueur de ces expositions sont le résultat direct du travail de dizaines de travailleuses et de travailleurs, du commis à l'accueil au personnel administratif, jusqu'aux équipes de recherchistes-concepteurs.

Défendez publiquement ces hommes et ces femmes, Mme Payette. Au nom de la solidarité humaine, au nom de la science, au nom de la culture, ils et elles le méritent amplement.

Louis-Raphaël Pelletier
Le 13 octobre 2016

De la culture chez nos politiciens

Dans *Le Devoir* du 13 octobre, Odile Tremblay revient avec raison sur le mépris de notre société envers la culture, reflété notamment par le peu d'empressement de plusieurs de nos politiciens à soigner leur langage ou à appuyer leurs propos de références culturelles, même quand ils en ont.

Ces politiciens ont peut-être raison d'ailleurs: en soulignant que les mots de Gilles Vigneault, cités par Jean-François Lisée le 7 octobre, n'ont pas été repris dans les médias, madame Tremblay veut sans doute nous dire que peu de journalistes les ont compris, et que ceux qui les ont compris ont pensé que leurs lecteurs ne les comprendraient pas. On tourne en rond ici.

Pourtant, il y a encore des politiciens qui font état de leur culture, en toute simplicité. Ainsi, le jeune maire de Verchères, Alexandre Bélisle, s'est présenté le 2 octobre dernier en costume d'époque au dévoilement d'une plaque commémorative dans sa ville, avant d'entonner, a cappella, une vieille complainte en hommage à l'héroïne Madeleine de Verchères. Chapeau, Monsieur le Maire!

Pierre Ducharme
Laval, le 13 octobre 2016

Le poète

Philippe Couillard se mêle de faire des vers teintés de miel et de fiel. Sa muse occasionnelle adresse à ses adversaires des vœux sinistres à la poésie cauteleuse. Ça sent l'affront; appâter le PQ par la *«douceur de l'union»* sous-entend assujettissement des Québécois, assimilation, indifférence à la vente de nos fleurons économiques, partage inégal de nos richesses, tiédeur dans la défense du français, tiédeur dans les relations France-Québec abandonnant au multiculturalisme canadien l'intégration de nos immigrants, ce *«melting-pot»* si cher aux fédéralistes, etc.

Quand Philippe Couillard compare le PQ à un *«frêle esquif»* voué au naufrage, il le voit avec des yeux de taupe. Le PQ est un paquebot bâti fort, sillonnant la mer fédérale, bravant ouragans et tempêtes, mettant le cap sur l'indépendance.

Denise Rochette-Cossette
Charlesbourg, le 13 octobre 2016

LIBRE OPINION

Innover plutôt que saccager

MONIQUE RICHARD
Comédienne et conseillère municipale à Saint-Adolphe-d'Howard

Monsieur Couillard, mon nom est Monique Richard. Vous vous souviendrez peut-être de moi, je vous ai serré la main avant la première officielle du *Tartuffe* au TNM en vous demandant un entretien privé.

Je vous écris en mon nom personnel, en tant que conseillère municipale à Saint-Adolphe-d'Howard et en tant qu'artiste.

Je n'ai pas envie de vous parler de bataille juridique, d'avocats, d'ingénieurs, de détails techniques où chaque virgule a son importance, où chaque erreur devient une guerre de gros sous, non… Je veux vous parler de la beauté du paysage.

Dernièrement, vous vous êtes prononcé en faveur de l'environnement. Par ce geste, vous comprenez que les grands espaces vierges et naturels sont un moteur incontestable pour le développement économique de la région des Laurentides.

Pour avoir vu nos paysages de long en large lors de mes différentes tournées théâtrales, je peux vous affirmer, et vous serez d'accord avec moi, que nous avons une richesse incroyable au Québec, qui nous a été donnée.

Le Québec a besoin d'électricité. Mais tout est dans la manière.

Depuis le grand verglas, la façon de faire d'Hydro-Québec n'a pas beaucoup changé, comme si l'on n'avait tiré aucune leçon de cette catastrophe. On continue de nous dépayser en saccageant nos villages à grands coups de pelles mécaniques pour installer ces monstres métalliques, et ce, où on le veut, quand on le veut, avec des œillères, des bouchons dans les oreilles et des gardiens pour ne pas être dérangé; on éventre les îles, défigure le fleuve, ruine les sommets des montagnes, chasse les animaux de leur territoire et crève le cœur de tant de citoyens.

C'est vrai, Hydro-Québec propose aux villages des consultations publiques: on discute de l'acceptabilité sociale, du schéma d'aménagement, des emprises existantes, d'enfouissement des fils, etc. Et les responsables d'Hydro repartent comme ils sont venus. Ils ont fait ce qu'on leur a demandé de faire comme de bons soldats. Ils ont entendu, mais n'ont pas écouté, c'est comme si l'on parlait dans le vide, c'est très frustrant.

Hydro n'est pas censée être une compagnie créée par les Québécois pour les Québécois? Hydro-Québec n'est-elle pas censée innover? Le Vermont enfouit ses fils, pourquoi pas le Québec?

Un peu de courage!

Monsieur le Premier Ministre, quand le bateau va mal, quand un bateau dérive, ce n'est pas au premier maître à qui je veux parler, mais bien au capitaine.

Nous avons besoin de vous pour trouver des solutions afin de diriger Hydro-Québec vers un Québec innovateur, avant-gardiste et contemporain.

Soyez le premier des premiers à dire: cessons le saccage.

Soyez celui qui va sortir du lot, soyez courageux, le Québec s'en sentira mieux.

Le capitaine du Québec, c'est vous, et c'est à vous que je veux m'adresser pour réfléchir sur l'avenir du Québec dans toute sa splendeur. Et croyez-moi, avec l'écotourisme et nos montagnes vierges, ça sera plus payant à long terme que nos monstres de métal, je vous le garantis.

Pourrais-je vous rencontrer, ne serait-ce que quelques minutes, seule ou avec mes collègues du conseil municipal de Saint-Adolphe?

IDÉES

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans la majorité des circonscriptions accessibles, il ne peut y avoir qu'une seule candidature de gauche gagnante, sans quoi Couillard ne tombera pas.

La priorité : battre Couillard

NORMAND BREAULT
Montréal

Québec solidaire et Option nationale viennent de dire non au PQ, ils n'acceptent pas l'invitation du chef Lisée à présenter une candidature unique à la prochaine élection partielle dans Verdun. Cette multiplicité de candidatures progressistes et indépendantistes rendra sûrement plus difficile la défaite du Parti libéral, ultraconservateur et archifédéraliste.

Je persiste à croire que la première priorité (pléonasme bien ancré) des indépendantistes progressistes, c'est la défaite de Couillard aux élections générales de 2018. En deux ans de règne, le gouvernement Couillard a déjà sérieusement endommagé le modèle québécois tant sur les plans économique, social que culturel et linguistique. Lui offrir un deuxième mandat serait, aux yeux de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, mettre à mort le projet d'un Québec égalitaire et libre de ses choix.

Déloger Couillard ne peut cependant se faire sans une opposition progressiste unie. Il faut en effet tenir compte des forces en présence : d'une part, les libéraux peuvent s'appuyer toujours sur le bloc anglophones-allophones qu'ils tiennent d'ailleurs pour acquis (il y a de très heureuses mais encore trop peu nombreuses exceptions) ; d'autre part, le vote francophone divisé à gauche entre QS, ON, PQ, et convoité, à droite, par la CAQ.

Je suis très heureux de voir à la tête du PQ le non-conformiste Jean-François Lisée, dont je partage l'analyse réaliste qui lui fait conclure à la nécessité première de débarquer Couillard en 2018. Le nouveau chef du PQ n'est peut-être pas aussi à gauche que QS et pas aussi impatient qu'ON, mais il m'apparaît le seul politicien capable de déloger les libéraux « honteux », non éthiques, coupables de ravaler le Québec au rang de « province comme les autres ». Quatre années supplémentaires, et il ne restera du Québec que très peu des choses positives de notre révolution tranquille, de la loi 101, de nos politiques sociales et économiques…

Mon plus grand souhait, donc : un rapprochement significatif des trois partis indépendantistes progressistes. Dans un système proportionnel, on pourrait imaginer des coalitions postélectorales, mais tel n'est pas le cas. Notre système actuel suppose une offensive électorale unifiée. Ainsi, dans la majorité des circonscriptions accessibles, il ne peut y avoir qu'une seule candidature de gauche gagnante, sans quoi Couillard ne tombera pas et le massacre antinous-mêmes se poursuivra.

Le Harper québécois doit partir. Qui, dans cette opposition indépendantiste progressiste divisée, pourra accepter d'être celui ou celle qui aura permis que la mise à la porte de Couillard ne se fasse pas en 2018 ? Et si les structures politiques actuelles de gauche n'arrivent pas à s'unifier, il faudra alors compter sur les citoyennes et les citoyens conscients de l'urgence de la situation.

Compter aussi sur les membres des partis QS et ON. On vient de voir les membres du PQ voter pour un chef qui n'avait la faveur ni de la majorité du caucus ni celle des « bonzes » du parti. Je me prends à espérer qu'à leur tour, les membres QS et ON décident autrement que leurs porte-parole. Ce serait alors le Québec que nous aimons toutes et tous qui en profiterait.

Pourquoi pas une souveraineté-association entre le Québec et la France ?

YVES CAPUANO
Montréal

Je soutiens que le rapprochement politique du Québec avec la France serait souhaitable pour relancer l'idée de la souveraineté du Québec. La France constitue la mère patrie du Québec. Le Canada, lui, est lié à la Grande-Bretagne par la reine d'Angleterre qui n'en est rien de moins que le chef d'État.

Pourquoi ne pas rapprocher le Québec de la France dans la politique constitutionnelle d'un Québec souverain dans un contexte de souveraineté-association, par exemple ? Une confédération francophone transatlantique pourrait aussi être envisagée.

Une entente France-Québec, permettant la libre circulation totale des personnes, des biens et des services entre nos deux pays, assurerait un marché commun intérieur de 74 millions d'habitants à nos entreprises et aux citoyens des deux pays. La France est la sixième puissance économique mondiale. La France possède la plus vaste zone économique exclusive (ZEE) océanique de la planète avec toutes ses îles et territoires répartis dans tous les océans. Unie au Québec, cette zone deviendrait encore plus grande. Le territoire des Québécois et des Français s'étendrait pratiquement à travers toute la planète. Le Québécois deviendrait véritablement ouvert sur le monde avec un accès à l'Europe et à l'Amérique du Nord en plus de tous les autres territoires français dispersés à travers le monde. Mais surtout, ce nouveau territoire serait francophone !

Il serait logique d'utiliser l'armée française dans un Québec souverain ayant un statut d'État associé français. L'armée française serait actuellement la sixième en importance sur la planète, selon un récent classement effectué par la revue *Business Insider*, derrière les armées américaine, russe, chinoise, indienne et britannique. L'armée canadienne viendrait en seizième position selon ce même classement. La France est une puissance nucléaire reconnue, un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU avec droit de veto. La sécurité d'un Québec souverain serait ainsi augmentée avec la souveraineté.

D'un point de vue démographique, la venue encore plus nombreuse de Français au Québec assurerait la survie du français, de plus en plus menacé à Montréal. En ce qui concerne la culture, un espace culturel commun France-Québec serait renforcé par une telle entente qui s'appliquera bien entendu à notre culture commune.

Des ordres professionnels communs aux deux pays pourraient être mis en place pour assurer la fluidité professionnelle sur tout le territoire.

L'embarras du choix

Le Québec, en matière de politique monétaire, aurait alors l'embarras du choix : en plus de la possibilité de créer sa propre monnaie québécoise ou d'utiliser les monnaies canadiennes ou américaines, le Québec pourrait aussi utiliser l'euro.

Stratégiquement, une souveraineté-association du Québec avec la France assurerait au moins l'accès au marché français à un Québec souverain dès la déclaration de souveraineté. On imagine difficilement la France déclarer officiellement qu'elle refuserait une telle entente avec un Québec avant un référendum québécois sur la souveraineté du Québec. Alors que le reste du Canada et les États-Unis maintiendront toujours officiellement (même si c'est un bluff) qu'ils n'accepteraient pas le Québec automatiquement comme membre du libre-échange nord-américain avant le référendum.

Le point faible fondamental des propositions de souveraineté-association et de partenariat économique, lors des référendums de 1980 et en 1995, était d'être officiellement rejetées par le gouvernement fédéral avant même la décision référendaire. Cette proposition-ci a l'avantage de contrer le principal argument fédéraliste contre la souveraineté : la peur.

Cette proposition n'empêchera aucunement le Québec de devenir membre de l'ALENA une fois indépendant et associé à la France. L'UE négocie d'ailleurs déjà une entente avec l'ALENA et si cette entente est réalisée avant le prochain référendum québécois, cela signifierait que la France serait déjà liée par entente de libre-échange avec les États-Unis et le Canada.

N'est-ce pas la France, par l'entremise de la célèbre déclaration du général de Gaulle, qui a donné la crédibilité nécessaire au mouvement indépendantiste québécois en 1967 ? Vive le Québec libre !

Éducation : pensons hérisson

FABRICE VIL

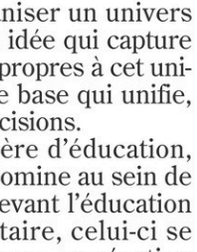

Semblerait-il que la poésie est dans l'air du temps. Alors voici :
Éducation
Pensons
Hérisson

Fin du poème. Hérisson ? C'est qu'avant le poète Lafontaine, il y a eu Archilochus, durant l'Antiquité. Un Grec. Poète, lui aussi. Archilochus a dit : *« Le renard connaît beaucoup de choses, mais le hérisson connaît une grande chose. »*

Le renard est rusé. Il a tout plein d'idées visant à dévorer le hérisson. Cependant, il est constamment mis en échec grâce à une seule et même manœuvre du hérisson : se recroqueviller en boule piquante.

Cette parabole fut reprise par Berlin au XX[e] siècle. Pas la ville allemande, le philosophe anglais. Berlin suggère que le monde se divise en deux : d'un côté, les hérissons, qui conçoivent leur univers en fonction d'une seule et même vision, un système cohérent et articulé, et de l'autre, les renards, qui poursuivent plusieurs fins éparpillées, isolées les unes des autres, sans connexion à une vision unique. L'auteur américain Jim Collins, dans son ouvrage *Good to Great*, ajoute que les plus grands leaders sont des hérissons : ils savent organiser un univers complexe en une seule grande idée qui capture toute la complexité des enjeux propres à cet univers, un seul grand principe de base qui unifie, organise et guide la prise de décisions.

Malheureusement, en matière d'éducation, c'est la pensée renard qui prédomine au sein de notre gouvernement. En concevant l'éducation strictement sous l'angle utilitaire, celui-ci se voit souvent contraint d'élaborer, en réaction aux impératifs de l'actualité, des plans et politiques qui auraient pu être davantage mûris en abordant l'éducation sous un angle holistique. Éducation : pensons hérisson.

À ce sujet, l'objectif fixé en 2009 par le gouvernement d'atteindre un taux de diplomation ou de qualification de 80 % chez les élèves de moins de 20 ans d'ici 2020 est louable, mais se confine à l'obtention d'attestations reconnues.

Applaudissons le dynamisme de notre nouveau ministre de l'Éducation, qui lançait d'ailleurs cette semaine des consultations publiques en vue de l'élaboration d'une politique sur la réussite éducative. Celui-ci reconnaît les limites du plan d'action de 2009 en proposant désormais, dans son document en préparation aux consultations, une conception de l'éducation portée sur la réussite éducative. Selon les propos mêmes du ministère, la *« réussite éducative englobe la réussite scolaire. Elle va ainsi au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de l'atteinte du plein potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, affectives, sociales et physiques »*. Le développement global. Voilà qui est plus englobant.

Or, de par la lecture des grands axes proposés par le ministère afin de tendre vers l'idéal de réussite éducative, il est manifeste que cette notion est galvaudée au profit de priorités limitées à la fonction utilitaire de l'éducation.

Certes, le document traite des compétences dites « du XXI[e] siècle », dont l'autodétermination, la gestion personnelle et la responsabilité sociale, mais celles-ci sont discutées en conjonction directe avec l'enjeu de l'émergence du numérique. Le besoin d'éduquer des jeunes susceptibles de s'adapter aux changements de société rapides qu'entraîne la technologie est important, mais l'attention portée à ce chapitre porte pour risque de noyer la place prépondérante que devrait occuper la réflexion sur le développement holistique de chacun. Éducation : pensons hérisson.

Certes, malgré l'élaboration d'une grande idée, surviendront toujours des problèmes de société ponctuels qui requerront des interventions précises. Encore faut-il que ces interventions ne s'inscrivent pas qu'en réaction aux aléas de l'actualité, mais reposent sur un grand socle inspiré d'une vision commune à long terme. Ce socle, il n'est campé nulle part : quelles défaillances de notre système d'éducation ont mené à ce que notre gouvernement sente nécessaire de produire en 2015 un plan de 60 pages pour lutter spécifiquement contre l'intimidation ? Avons-nous vraiment besoin que la ministre de l'Enseignement supérieur, soudainement en 2016, élabore un plan visant à baliser les initiations ? La pensée renard, la voilà. Pourquoi pas une attention accrue sur le développement global de la personne, y compris l'aspect socioaffectif ?

Plusieurs des pistes d'actions proposées par notre gouvernement sont pertinentes en matière d'éducation. Encore faut-il que nous sachions quelle éducation nous visons bien au-delà des prochaines élections. Souhaitons que les consultations en cours permettent d'élaborer cette vision dont nous avons besoin. Éducation : pensons hérisson.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné *(adjoints à la direction de l'information)*, Antoine Robitaille et Guy Taillefer *(éditorialistes, responsables de la page Idées)*, Michel Garneau *(caricaturiste)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Alexandre Shields *(environnement)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli *(reporters)*; **information politique :** Marco Fortier *(chef de division)*, Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté *(reporter)*, Julie Carpentier *(pupitre)*; **information culturelle :** Catherine Lalonde *(reporter culturel)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, François Lévesque et Caroline Montpetit *(reporters)*, Benoît Munger et Philippe Papineau *(pupitre)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(chef de division)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*; **information internationale :** Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay *(pupitre)*; **section art de vivre:** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; Loïc Hamon *(cahiers spéciaux)*; **équipe internet:** Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(pupitre)*, Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa *(assistants)* ; **correction :** Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction:** Amélie Gaudreau *(secrétaire)*, Laura Pelletier et Arnaud Stopa *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)*. **PUBLICITÉ** Cynthia Floccari *(adjointe)*, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte *(avis légaux)*, Amélie Maltais *(coordonnatrice)*, Laurence Hémond *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Osvaldo Casas *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice du service à la clientèle)*, Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

MINE

SUITE DE LA PAGE 1

L'exploitation d'or à ciel ouvert, une pratique récente au Québec, a également eu des impacts sociaux négatifs au sein de la communauté. Et tous ces effets seraient amplifiés par le projet d'expansion.

Cadre déficient

Si de nombreux problèmes de cohabitation doivent être résolus avant d'autoriser le projet, le rapport montre surtout du doigt un cadre légal et réglementaire déficient au Québec. À titre d'exemple, les lois actuelles ne prévoient aucune *«zone tampon»* entre une mine et un milieu habité. *«Une modification réglementaire ou administrative s'impose afin de remédier rapidement à la situation»*, concluent les auteurs du rapport, qui y voient une condition essentielle à *«l'acceptabilité sociale des projets miniers de cette nature»*.

Les commissaires du BAPE écorchent aussi directement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui n'en fait pas assez pour *«faire respecter sa réglementation»*. Même si celui-ci a remis plus de 170 avis de non-conformité à Canadian Malartic depuis 2011, *«aucune sanction, tant administrative, pécuniaire que pénale, portant sur ces dépassements n'a toutefois été prise à ce jour»*.

Le rapport est pourtant on ne peut plus clair: depuis le début de l'extraction de minerai, *«l'exploitant n'a pas été en mesure de démontrer qu'il peut opérer cette mine à ciel ouvert en milieu urbain en conformité avec les exigences légales qui lui sont imposées, conformité qui, à elle seule, ne saurait éviter des nuisances»*.

Acceptable

Le BAPE estime néanmoins que si *«des modifications substantielles sont apportées au préalable à l'exploitation»*, le projet d'expansion est acceptable, dans la mesure où la prolongation proposée *«se situe dans la foulée directe de l'actuelle exploitation»* et qu'elle *«contribuerait à une sécurité économique certaine dans la région»*. Pour le Québec, on évalue la *«valeur ajoutée»* à plus de 4 milliards de dollars.

Le BAPE note aussi que Canadian Malartic *«a récemment amélioré sa performance environnementale»*, en plus de s'être *«engagée dans une démarche de compensation pour les dommages»* causés aux citoyens. On recommande toutefois au gouvernement de nommer un médiateur indépendant pour évaluer ces compensations.

Le cabinet du ministre David Heurtel n'a pas voulu préciser jeudi quels éléments du rapport du BAPE pourraient être retenus. *«Le ministère réalisera l'analyse environnementale du projet en collaboration avec ses partenaires. Le gouvernement prendra ensuite une décision»*, a simplement répondu son attaché de presse, Émilie Simard, par courriel.

Mine Canadian Malartic a pour sa part dit vouloir analyser les recommandations du rapport. L'entreprise affirme toutefois que les commissaires *«ont accordé une très grande importance à des éléments du passé et à de nombreuses opinions émises durant les audiences»*. La minière a souligné avoir mis en place plusieurs *«améliorations significatives»* en matière environnementale depuis deux ans.

Pour la Coalition Québec meilleure mine, le rapport du BAPE donne raison aux citoyens, qui réclament des mesures plus strictes pour le respect des normes environnementales. Le groupe juge aussi que le document critique Québec, qui n'applique pas selon lui *«les lois et les normes»* en vigueur.

L'expansion de cette mine à ciel ouvert, dont l'exploitation a déjà nécessité la démolition d'une partie de la ville de Malartic, est motivée par la découverte d'un potentiel d'or économiquement viable. En fait, les réserves pourraient dépasser les 10 millions d'onces, alors qu'elles étaient estimées à 6,55 millions d'onces en 2008. En supposant une valeur moyenne de 1000$ l'once, la valeur brute de l'or dépasse les 10 milliards de dollars.

Le Devoir

GÉRALD DALLAIRE LE DEVOIR

L'exploitation à ciel ouvert de la mine d'or de la Canadian Malartic en Abitibi.

SAAQ

SUITE DE LA PAGE 1

qui ne sont pas capables de réussir l'examen ici.»

Des propos qui semblent validés par les plus récentes statistiques de la SAAQ, qui montrent que le taux de réussite en langue arabe est en effet de 33%, contre 65% pour l'ensemble des tests, toutes langues confondues.

À titre comparatif, notons que les résultats en espagnol sont également inférieurs à la moyenne, mais de façon beaucoup moins marquée, avec un taux de réussite de 45,6%. Pour ce qui est de la version du test en mandarin, les résultats sont au même niveau que la moyenne.

Pourquoi réviser l'examen dans toutes les langues s'il est plus problématique dans certaines? *«Par souci d'équité»*, nous a-t-on répondu à la SAAQ.

Une décision bien accueillie par les formateurs

Dans les écoles de conduite, on se réjouissait jeudi de la nouvelle. *«C'est sûr que ce serait bien parce que beaucoup d'élèves reviennent me voir après l'avoir passé 9 ou 10 fois»*, a raconté Andrée-Anne Paquet de l'École de conduite Lauzon à Québec.

Son école est située rue de la Canardière, dans l'arrondissement de Beauport, secteur où résident de nombreux immigrants. *«Quand ils sont à l'école, ils arrivent à se débrouiller, mais quand ils arrivent à la SAAQ, ils ne sont pas capables de le réussir* [...] *Ça peut leur prendre des mois avant de réussir. Chaque mois, ils se réinscrivent et ça ne marche pas encore.»*

À l'École de conduite Potvin dans le secteur Charlesbourg, on y voyait aussi une bonne nouvelle. *«Il y a beaucoup d'échecs. Ce serait bon de changer l'examen»*, a réagi Micheline Dubois qui donne des cours de conduite depuis 34 ans.

Selon M^me^ Dubois, *«les Québécois aussi»* trouvent l'examen théorique ardu. *«Il y a plus d'échecs qu'avant. Les examens sont plus difficiles. Il faut étudier beaucoup.»*

Le président de l'Association des écoles de conduite (l'AECQ), François Lauzière, avance que les récents examens que la SAAQ a implantés contiennent des colles. *«Je peux vous dire que les gens qui conduisent depuis longtemps et ont perdu leur permis pour une raison quelconque ont de la difficulté à réussir leur examen théorique.»*

Le hic, concède-t-il, c'est qu'il s'agit d'informations de deuxième main puisqu'il est impossible de voir les examens à moins de les passer soi-même. *«On ne les voit pas. On se base plutôt sur les commentaires que les élèves nous amènent.»*

Le Devoir

DYLAN

SUITE DE LA PAGE 1

la culture populaire, créateur de *«poésie pour l'oreille»* qui a *«créé dans le cadre de la grande tradition de la musique américaine de nouveaux modes d'expression poétique»*, a résumé la secrétaire générale de l'Académie, Sara Danius. *«Il s'inscrit dans une longue tradition qui remonte à William Blake, ce poète britannique»*, a-t-elle ajouté sur les ondes de la télévision publique suédoise. Bob Dylan est le deuxième Américain à décrocher un tel honneur, et ce, près de 25 ans après celui attribué à Toni Morrison, cette romancière originaire de l'Ohio qui s'est distinguée dans le monde des lettres avec des titres comme *Paradis*, *Sula, le chant de Salomon* ou encore *Beloved*, pour lequel elle a obtenu un Pulitzer en 1988.

Il succède également à Svetlana Aleksievitch, journaliste et romancière biélorusse, qui l'a remporté l'an dernier. Le choix de Bob Dylan s'est fait dans une *«grande cohésion»* au sein du jury a indiqué M^me^ Danius. Il intervient cinq ans à peine après l'attribution du prix littéraire Prince des Asturies au chanteur et poétique montréalais Leonard Cohen. Dans les salons de l'Académie à Stockholm, un tonnerre d'applaudissements a retenti à l'annonce de l'entrée de Bob Dylan dans le cercle très restreint des nobélisés.

N'empêche, pour l'écrivain écossais Irvine Welsh, la plume caustique derrière le roman *Trainspotting*, *«un prix mal conçu puant de nostalgie extirpé des prostates rances de vieux hippies séniles et bredouillants»*, a-t-il résumé sur son compte Twitter. *«Lui attribuer le Nobel de littérature, c'est affligeant*, a pour sa part commenté le romancier et membre de l'académie Goncourt Pierre Assouline, interrogé par l'Agence France-Presse. *Le nom de Dylan a été souvent cité ces dernières années, mais ça a toujours été pris pour un canular. L'académie suédoise se ridiculise. C'est méprisant pour les écrivains.»*

Une figure redondante

L'attribution du Nobel de littérature se fait sur les mêmes bases de sélection, de discussion et de vote que les autres Nobel (paix, chimie, économie...). Le nom du créateur de *Like a Rolling Stone* est revenu régulièrement dans la liste informelle des prétendants au Nobel de littérature, et ce, depuis 1986, année où son pote Allen Ginsberg a soutenu la candidature de ce *«barde et ménestrel américain majeur du XX^e^ siècle»*, selon lui. En 2011, le *New Yorker* s'indignait toutefois de cette présence redondante dans la liste des aspirants au Nobel de littérature. *«À ce stade tardif de sa carrière, Bob Dylan est devenu une sorte de Zelig culturel* [référence au personnage caméléon du film de Woody Allen] *dont le nom ou le visage apparaissent à un grand nombre d'endroits improbables. D'abord il gagne un Oscar, ensuite un Pulitzer* [...] *maintenant il monte sur la liste des cotes de Ladbrokes* [un preneur au livre britannique qui en 2011 a monté la cote de Dylan sur la route du Nobel de littérature].*» «Poète, peintre, prix Nobel?»* se demandait alors le magazine.

À l'autre bout du courriel, le romancier montréalais d'origine américaine David Homel tempère. *«Ce prix, tout le monde le mérite et personne ne le mérite*, a-t-il expliqué au *Devoir*. *Le comité a cherché sans doute avec cette attribution a élargir le champ de définition de la littérature et c'est une très bonne chose.»*

«Les puristes et autres râleurs crieront certainement au sacrilège, au dévoiement de l'esprit du Nobel, mais je suis heureux que la littérature soit aussi reconnue dans la Parole, au sens poétique de ce terme», a réagi pour sa part l'écrivain Alain Mabanckou, en soulignant que *«Georges Brassens l'aurait mérité aussi»*. Au magazine *Le Point*, l'académicien français Marc Lambron a attiré les regards surpris sur la grande richesse de cette nomination: *«Pour le monde littéraire, le fait que Dylan soit un musicien est un moins. Alors que c'est un plus! En plus de la poésie, il y a la musique*, a-t-il indiqué. *Dylan ajoute à sa poésie ce véhicule qu'est la musique. C'est un grand artiste de synthèse qui réunit l'ancienne poésie anglo-saxonne dans la tradition récitée. Il y a eu Shakespeare, William Blake, Walt Whitman... Je tiens Dylan pour le Walt Whitman du XX^e^ siècle.»*

La voix d'une génération

Né en 1941, à Duluth, dans le Minnesota, Bob Dylan n'a que 22 ans quand il sort *The Freewheelin' Bob Dylan* (1963), puis *The Times They Are a-Changin'* (1964), deux albums qui rythmeront l'affirmation des droits civiques aux États-Unis et s'imposeront comme la poésie surréaliste adulée par une génération, la *beat generation*. À l'intérieur de son deuxième album, la chanson *Blowin' in the Wind*, avec ses tonalités pacifistes, va devenir le chant de l'opposition à la guerre du Vietnam. *«Dylan, c'est l'histoire de l'Amérique*, dit David Homel. *Ses textes ont raconté la contestation. Il n'a jamais eu peur d'être incompris, d'être cynique, de témoigner du cauchemar.»*

Bob Dylan a été romancier. Il a écrit en 1966 *Tarantula* (publié en 1971), recueil de poésie expérimentale dont le sens peut apparaître lorsqu'on est «gelé», résume David Homel, mais également une autobiographie, *Chroniques*, dont la première partie, sur trois prévues par l'auteur, est sortie en 2005. La suite est encore attendue.

Des nombreux observateurs qui, depuis jeudi, s'étonnent de la nobelisation du chanteur, Bob Dylan a certainement été le premier. Dans le film *Hearts of Fire*, un drame musical réalisé par Richard Marquand et le mettant en vedette, il disait: *«J'ai toujours su que je ne serais jamais un de ces chanteurs qui gagnent un prix No-bel... C'est bien comme ça que ça s'appelle? Un prix No-bel.»* Depuis jeudi, le risque de le lire s'est élevé d'un coup sur la surface du globe, mais celui de ne plus le croire, aussi.

Le Devoir

Vive le Nobel libre!

Prouvant que sa chanson: *The Times They Are Changin'* conserve pleine résonance, *boum!* Ce Nobel de littérature à Bob Dylan. Comme le Grand Palais de Paris invitant enfin la bédé dans ses beaux quartiers avec l'expo Hergé, l'Académie suédoise ouvre sa porte et le vent s'y engouffre. Il était temps que ces dignes institutions anoblissent l'art populaire de longue portée. Bob Dylan, le routard rebelle juif américain, qui sut transformer le folk et la *country music* en cris de ralliement d'une jeunesse électrique au cours des décennies 60 et 70, depuis 50 ans à la guitare et à la voix, a gagné ses épaulettes.

Par la qualité et la profondeur de ses textes comme par leur impact immense, parce que la notion d'écrivain réclamait de s'élargir aux auteurs-compositeurs inspirés et révolutionnaires. Parce que les grands poètes s'évadent parfois des livres, même si Dylan en écrivit aussi.

Dans son sac, on admire l'éclectisme de l'œuvre: il passa du chant de protestation à la poésie amoureuse, puisant à l'affliction du blues, aux complaintes humanistes de Woody Guthrie, son mentor, à la prose éclatée de la *beat generation*, à la mystique des gospels, à la fureur du rock. Ni son lyrisme, ni ses accords, ni sa révolte n'ont renié la riche tradition musicale et littéraire dont il est issu.

Le fait que d'immenses auteurs hantent toujours l'antichambre du grand prix littéraire ne lui retire ni sa valeur ni son droit au titre. On souhaite à Leonard Cohen de l'obtenir aussi. Vive le Nobel libre!

Odile Tremblay

Dylan? Non.

Le problème ici n'est pas Bob Dylan, dont je révère les chansons. Mais rappelons que le mandat de l'Académie suédoise du Nobel est de saluer une *«personne faisant en littérature le travail le plus extraordinaire, qui guide vers une direction idéale»*. Tirer son chapeau au mégachansonnier Bob Dylan, par ailleurs auteur du très oubliable recueil *Tarantula* (1971), reste un faux pas. La chanson est peut-être un des avenirs de la littérature, comme le proclame le cercle suédois en décloisonnant les genres et en tirant sur la suprématie de «l'objet livre». Mais celles qui, lues en aplat, gardent leurs pleines forces — signées Cohen, Ferré, Smith, Prévert... — m'en eurent davantage convaincue.

La décision marque le tournant du Nobel vers l'oralité en une époque toute médiatique. Dépoussiérer le Nobel de littérature? D'accord, mais il apparaît nettement plus urgent de l'ouvrir aux femmes (13% seulement depuis 1901), et de le sortir d'abord de la suprématie de la langue anglaise (24% des lauréats au fil des ans).

Le cœur de l'Académie suédoise a toujours balancé entre le Vieux et le Nouveau Monde, entre les lauréats oubliables et l'illumination de talents profonds mais méconnus (Müller; Tranströmer). Et c'est dans ce dernier cas qu'on la préfère; là qu'elle fait œuvre utile pour la littérature et les lecteurs.

Dans tout l'univers de la littérature d'aujourd'hui, Dylan est-il vraiment celui qui devait être couronné cette année? Lui, plutôt qu'un Joyce Carol Oates, Adonis ou Philip Roth?

Non. Le problème, ici, c'est le Nobel.

Catherine Lalonde

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e^ étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e^ étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n^o^ 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.